



Conseil canadien des normes  
Standards Council of Canada

RAPPORT ANNUEL 2016-2017

---

# L'INNOVATION, PORTEUSE DE RÉSULTATS

---

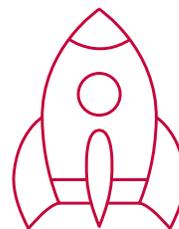
## NOTRE MANDAT



Encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative

---

## NOTRE MISSION



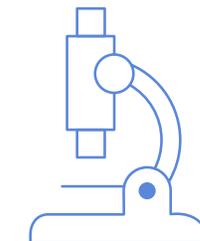
Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation, pour améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être collectif de sa population

---

## NOS VALEURS FONDAMENTALES



Respect • Intégrité • Professionnalisme



---

## NOTRE VISION

Être un chef de file mondial apportant prospérité et bien-être au Canada par des solutions de normalisation novatrices

# TABLE DES MATIÈRES

---

- 2** SECTION 1 : MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- 4** SECTION 2 : RENDEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS DE 2016-2017
- 8** SECTION 3 : CONTEXTE OPÉRATIONNEL DU CCN
- 12** SECTION 4 : RENDEMENT : FAITS SAILLANTS
- 27** SECTION 5 : LES RÉSEAUX DE NORMALISATION MONDIAL ET RÉGIONAL DU CANADA
- 29** SECTION 6 : GOUVERNANCE DU CCN
- 31** SECTION 7 : PROFIL DE LA SOCIÉTÉ
- 34** SECTION 8 : RÉSULTATS FINANCIERS
- 52** SECTION 9 : LEXIQUE

## **POUR NOUS JOINDRE**

Conseil canadien des normes  
55, rue Metcalfe, bureau 600  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5  
Téléphone : +1 613 238 3222  
Télécopieur : +1 613 569 7808  
[www.ccn.ca](http://www.ccn.ca)

## MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les normes sont indispensables pour presque tous les produits et services que nous utilisons. Ensemble, elles forment toute une toile de lignes directrices, de règles et d'exigences qui font en sorte que les choses fonctionnent comme elles le devraient. Elles protègent notre santé, notre sécurité et notre environnement — et aujourd'hui, comme jamais auparavant, elles jouent un rôle décisif dans notre économie et notre avenir.

Chef de file du réseau de normalisation du pays, le Conseil canadien des normes (CCN) fournit des solutions de normalisation pertinentes qui protègent les Canadiens, stimulent l'innovation, favorisent le commerce intérieur et international, soutiennent le développement durable et, en fin de compte, font tourner notre économie.

Au CCN, nous sommes conscients que le monde évolue et que nous devons faire de même pour continuer d'apporter de la valeur au Canada. Dans la dernière année, nous avons montré que nous étions à la hauteur du défi.

### ALLER DE L'AVANT GRÂCE À DES MOYENS NOVATEURS

Aujourd'hui, les technologies influencent et façonnent à peu près toutes les sphères de notre vie. Nous pouvons payer un café avec un téléphone intelligent, stationner notre voiture simplement en appuyant sur un bouton et même fabriquer un membre artificiel avec une imprimante 3D. Cette révolution technologique a aussi

lancé une course mondiale à l'innovation. Des pays du monde entier — dont le Canada — rivalisent pour mettre au point des technologies novatrices. Dans cette course, pour nous démarquer, nous devons demeurer un chef de file mondial en matière de normalisation.

Des nanotechnologies à la médecine régénérative, en passant par les systèmes de management et l'industrie des services, grâce aux normes, notre pays peut offrir un terreau fertile à l'innovation, où elle peut germer et mûrir. En appuyant et en pilotant l'élaboration de normes internationales, et en s'assurant que les Canadiens ont une place de choix à la tête des principaux comités, le CCN jette les bases d'une culture féconde d'innovation au Canada pour les années à venir.

Cette année, nous avons incité trois innovateurs canadiens, issus de secteurs stratégiques, à participer à la normalisation et les avons guidés avec succès dans le processus de normalisation internationale. En s'appuyant sur la normalisation comme levier d'innovation, ces entreprises peuvent se doter d'un avantage concurrentiel et, au bout du compte, générer des retombées économiques positives pour le Canada.

Si nous collaborons avec les entreprises, les instituts de recherche et les secteurs clés du Canada pour déterminer les domaines où nos innovateurs détiennent une expertise unique, nous pourrions aider ces derniers à élaborer des normes qui mettent en valeur cette expertise — et ainsi faire profiter le monde entier de leurs produits et services novateurs.

### SOUTENIR LA CAPACITÉ CONCURRENTIELLE DU CANADA SUR LA SCÈNE MONDIALE

Il n'y a pas que les technologies qui changent notre monde. Dans une économie mondialisée, les frontières traditionnelles disparaissent, et nous assistons à une intégration grandissante des personnes, des entreprises et des gouvernements. Cette réalité ouvre aux entreprises canadiennes les marchés du monde entier. Par contre,



les disparités entre la réglementation et les normes en vigueur d'un pays à l'autre — et au sein du Canada lui-même — créent des obstacles au commerce, empêchant les entreprises de réaliser leur plein potentiel.

S'il n'existe qu'une seule et même norme, ou qu'un seul et même essai à l'échelle de la planète, et de notre pays, nous pourrions contribuer à lever ces obstacles et à générer de nouveaux débouchés prometteurs pour les entreprises canadiennes. Pour réaliser notre objectif « *une norme, un essai — acceptés partout* », nous continuons d'appuyer le gouvernement fédéral, qui œuvre à éliminer les obstacles au commerce entre le Canada et ses grands partenaires commerciaux.

Nous travaillons aussi de concert avec les industries canadienne et américaine pour élaborer des normes conjointes dans les secteurs où elles seront le plus profitable pour notre économie et nos citoyens. Ces normes canado-américaines permettront non seulement d'éliminer les exigences qui font double emploi, qui nuisent au commerce et qui augmentent les coûts pour les Canadiens, mais aussi d'accroître la capacité concurrentielle des entreprises canadiennes.

Le CCN s'emploie aussi à abolir, à l'intérieur de nos frontières, l'entrave au commerce que représentent les différences entre les réglementations et les normes mises en place, au fil du temps, par les provinces et territoires. Dans ce but, et pour favoriser une coopération accrue entre ces entités, le CCN a continué de travailler avec le gouvernement fédéral, durant la dernière année, à la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange canadien. Nous travaillons aussi avec les organismes de réglementation de partout au pays pour les inciter à adopter les mêmes normes, car, pour pouvoir lever les barrières au commerce, il faut que nous soyons tous sur la même longueur d'onde.

## **APPUYER LES PRIORITÉS NATIONALES GRÂCE À LA NORMALISATION — ICI ET AILLEURS**

Pour générer des débouchés pour les entreprises canadiennes, le CCN poursuit la consolidation de ses relations avec les grands partenaires commerciaux du pays. L'an dernier, nous avons conclu une entente

avec la European co-operation for Accreditation pour mettre en œuvre le protocole sur l'évaluation de la conformité de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE). En réglant le problème des exigences de certification redondantes entre le Canada et l'UE, ce protocole offrira aux entreprises canadiennes davantage de débouchés sur le marché européen, marché unique le plus vaste au monde. Nous avons aussi assis la stature internationale du Canada en renforçant nos partenariats et en devenant un conseiller de choix auprès de différents organismes nationaux de normalisation aux États-Unis, en Chine, en Corée, au Mexique et au Costa Rica.

En outre, pour nous assurer que le CCN demeure un chef de file en matière de normalisation, nous nous sommes employés à accroître le nombre d'experts canadiens siégeant à des comités techniques internationaux. Ainsi, le Canada pourra pleinement faire valoir ses intérêts lors du processus décisionnel et sera donc en meilleure position pour maintenir sa capacité concurrentielle dans les années à venir. Cela dit, que plus de Canadiens interviennent dans l'élaboration de normes internationales ne suffit pas : nous veillons à ce que les *bons* experts prennent part aux comités qui revêtent la plus grande importance stratégique pour le Canada.

Cette année, le CCN a travaillé avec le gouvernement, l'industrie, les consommateurs ainsi que d'autres intervenants à la création d'un réseau de normalisation répondant aux besoins du Canada et stimulant son économie à long terme. À l'avenir, nous sommes déterminés à renforcer ce réseau — un réseau qui continue de créer de la valeur pour le pays en facilitant l'accès des innovateurs canadiens aux marchés mondiaux et en contribuant à réduire les obstacles au commerce, au Canada comme ailleurs dans le monde.

Le président intérimaire,

Version originale signée par

**W. A. Sam Shaw, Ph. D.**

Le directeur général,

Version originale signée par

**John Walter**

## RENDEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS DE 2016-2017



= OBJECTIF RETARDÉ



= OBJECTIF ATTEINT



= OBJECTIF DÉPASSÉ

## PRIORITÉ STRATÉGIQUE : INNOVATION

Résultat attendu	Plan	Indicateurs	Résultat obtenu	Bilan
Le réseau de normalisation canadien aide les innovateurs du pays à se positionner comme leaders dans l'élaboration de normes internationales pour réussir à façonner les grandes règles des marchés mondiaux à l'avantage du Canada.	Mise en œuvre du Plan de normalisation des innovations canadiennes	Présentation à l'international de 2 propositions portant sur des innovations de l'industrie canadienne	Trois projets pilotes ont été présentés à l'international.	
		Augmentation de 2 % du nombre de participants du secteur de l'industrie représentant le Canada aux comités de normalisation internationale	Le nombre de participants représentant le Canada aux comités de normalisation internationale a augmenté de 3,9 %.	

## PRIORITÉ STRATÉGIQUE : VALEUR POUR LE CANADA

Résultat attendu	Plan	Indicateurs	Résultat obtenu	Bilan
La gouvernance en matière de normalisation au Canada est modernisée pour que soient mises en œuvre des solutions de normalisation qui profitent directement au bien-être économique et collectif de la population canadienne.	Harmonisation des principes en matière de normalisation entre les provinces et territoires du Canada	Harmonisation entre les provinces et territoires des normes d'un secteur	Des secteurs seront sélectionnés dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).	
		Intégration de l'élaboration des Autres documents reconnus (ADR) dans la structure de gouvernance en matière de normalisation	Des protocoles d'entente ont été signés avec le Conseil consultatif canadien de sécurité-électricité (CACES), le Conseil consultatif interprovincial du gaz (IGAC) et le Conseil canadien de réglementation de la plomberie (CRCP) pour intégrer l'élaboration des ADR dans la structure de gouvernance en matière de normalisation. Le CCN fournit des services de secrétariat aux conseils d'administration de ces trois organismes.	

## PRIORITÉ STRATÉGIQUE : VALEUR POUR LE CANADA

Résultat attendu	Plan	Indicateurs	Résultat obtenu	Bilan	
La gouvernance en matière de normalisation au Canada est modernisée pour que soient mises en œuvre des solutions de normalisation qui profitent directement au bien-être économique et collectif de la population canadienne.	Apporter des solutions de normalisation qui répondent aux priorités nationales	Inventaires des normes mentionnées dans les règlements de 3 provinces et territoires supplémentaires	Les inventaires ont été dressés dans les provinces et territoires qui ont donné leur feu vert.		
		Fin de la phase 3 du projet de recherche en soutien à l'ALEC	Un nouveau calendrier a été établi. Le CCN collabore avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour sélectionner les secteurs d'activité dans le cadre de l'ALEC.		
		Programme visant à offrir des normes pour l'information climatique et les données météorologiques	Le programme est en place.		
		Programme de mise à jour des normes d'infrastructures	Un programme visant à incorporer des considérations d'ordre climatique dans les normes d'infrastructures existantes a été élaboré.		
		Publication d'une norme pour renforcer les infrastructures dans le Nord	La norme CAN/BNQ 2501-500 Études géotechniques pour les fondations de bâtiments construites dans les zones de pergélisol a été publiée en février 2017.		
	Instauration d'une culture de haute performance		Taux d'attrition du personnel (départs volontaires) inférieur à 10 %	Le taux d'attrition du personnel (départs volontaires) a été de 8,6 %.	
			Investissement annuel de 1,5 % du budget salarial dans la formation et le perfectionnement du personnel	1,5 % du budget salarial a été investi dans la formation et le perfectionnement du personnel.	

## PRIORITÉ STRATÉGIQUE : VALEUR POUR LE CANADA

Résultat attendu	Plan	Indicateurs	Résultat obtenu	Bilan
La gouvernance en matière de normalisation au Canada est modernisée pour que soient mises en œuvre des solutions de normalisation qui profitent directement au bien-être économique et collectif de la population canadienne.	Établissement d'un milieu de travail sain et axé sur le respect, mettant l'accent sur la santé mentale	Organisation de séances de sensibilisation à l'intention des employés par le fournisseur des Programmes d'aide aux employés (PAE) du CCN	11 séances ont été organisées.	
		Organisation de séances de formation offrant des stratégies pour composer avec le stress	Deux séances ont été organisées à l'intention de l'ensemble du personnel le 6 novembre 2016 et le 2 février 2017.	
		Création de groupes d'ambassadeurs en santé mentale	Des groupes d'ambassadeurs en santé mentale ont été créés et des plans sont en cours d'élaboration.	
		Participation de l'ensemble du personnel au module d'orientation sur les valeurs et les normes d'éthique	Le taux de participation du personnel s'élève à 100 %.	
Modernisation des processus et outils opérationnels		Achèvement à 100 % de la mise à niveau de la GI/TI	La mise à niveau de la GI/TI a été retardée en raison de problèmes d'exécution liés au produit.	
		Réalisation d'audits internes — résolution des constats d'audit dans les 6 mois suivant l'audit	Les audits ont été menés à bien, et les constats d'audit ont été résolus dans les 6 mois suivant l'audit.	
Maintien de services d'accréditation à valeur ajoutée		Taux de recouvrement des coûts des Services d'accréditation supérieur aux 95 % visés	Les coûts ont été recouverts à 100 %.	
		Réussite de l'évaluation par les pairs : reconnaissance du programme d'accréditation des laboratoires par l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC) et l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC)	L'évaluation par les pairs a été menée à son terme. Deux constatations mineures ont été formulées et résolues.	

## PRIORITÉ STRATÉGIQUE : RÔLE DE CHEF DE FILE MONDIAL

Résultat attendu	Plan	Indicateurs	Résultat obtenu	Bilan
Le Canada occupe une position stratégique de chef de file mondial afin de créer des occasions pour les entreprises du pays.	Représentation efficace du Canada au sein de l'ISO et de l'IEC	Participation du Canada aux activités internationales de normalisation, tout en exerçant un rôle de premier plan	Le taux de participation du Canada aux votes organisés par l'ISO et l'IEC atteint 99,6 %.  Le directeur général du CCN a été élu au poste de président de l'ISO (2018-2020).	
	Harmonisation des solutions de normalisation avec un partenaire commercial clé	Une proposition visant à harmoniser des normes	Une proposition a été mise de l'avant avec la Dirección General de Normas (DGN) du Mexique.  L'échange d'information se poursuit.	
	Harmonisation des solutions de normalisation avec les États-Unis (É.-U.)	Élaboration de deux normes conjointes Canada-États-Unis	Cinq normes conjointes canado-américaines ont été approuvées en tant que Normes nationales du Canada.  Des avis d'intention ont été diffusés concernant l'élaboration de 36 normes conjointes Canada-États-Unis.	
		Mise en œuvre d'un programme conjoint d'évaluation de la conformité	Le CCN, la BC Association for Crane Safety (BCACS), le Conseil canadien de la sécurité du levage et du montage (CHRSC) et le Conseil National du Travail du Canada (Natoc) travaillent ensemble à l'harmonisation des titres de compétence des opérateurs de grue entre le Canada et les États-Unis.  Un protocole d'entente a été signé avec Verified Carbon Standard en vue d'établir conjointement un sous-programme d'accréditation sur la vérification des technologies environnementales.  Le CCN a signé un accord de licence homologuant le Safe Quality Food Institute (SQFI) en tant qu'organisme d'accréditation afin d'offrir le programme du SQFI dans le cadre de l'accréditation au regard de la norme ISO/IEC 17065.  Un nouveau sous-programme de certification selon le Code modèle SPE-3000 est offert.	

## CONTEXTE OPÉRATIONNEL DU CCN

Le CCN surveille constamment les tendances qui se dessinent au pays et ailleurs, en plus des facteurs sociaux, économiques et politiques qui ont une influence sur sa capacité à réaliser ses priorités stratégiques. Il s'adapte ainsi à son contexte opérationnel pour être en mesure de continuer de contribuer à alimenter l'économie canadienne en favorisant l'innovation, en réduisant les obstacles au commerce et en augmentant les débouchés autant au Canada qu'à l'international. Nous savons qu'il est essentiel de donner suite aux priorités suivantes si nous voulons renforcer le réseau de normalisation du Canada et accomplir notre mandat de base :

- faire progresser l'économie nationale;
- contribuer au développement durable;
- améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public;
- aider et protéger les consommateurs;
- faciliter le commerce intérieur et extérieur;
- développer la coopération internationale en matière de normalisation.

### INNOVATION

De nombreux pays cherchent à se positionner de façon stratégique au sein de comités de régie et de comités techniques de normalisation internationaux pour donner un avantage concurrentiel à leurs entreprises. Le CCN compte parmi les chefs de file qui mettent en œuvre cette stratégie, et l'organisme s'attache à ce que le Canada jouisse d'une forte représentation dans les comités qui ont une importance stratégique pour le pays. En établissant un pont entre les experts et innovateurs canadiens et le réseau de normalisation national, il garantit la prise en compte du point de vue du Canada dans les domaines qui profiteront le plus à l'économie et à la population du pays.

Pour asseoir le rôle de chef de file du Canada sur la scène internationale, le CCN encourage les experts du pays les plus qualifiés et compétents à participer à l'élaboration de normes internationales, surtout dans

les secteurs critiques pour l'économie du pays. Pour être certain d'y parvenir, l'organisme, avec l'aide de ses intervenants, met à jour les programmes d'incitation à la participation aux comités internationaux clés et facilite l'accès des jeunes professionnels compétents à ces comités pour qu'ils puissent y jouer un rôle.

Il est indispensable de diriger l'élaboration de normes internationales pour stimuler l'innovation. Pour que les technologies ou les innovations conçues au Canada percent et se taillent une place dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, le pays se doit d'intervenir en amont en élaborant des normes autour de ces nouvelles technologies. Pour saisir ces occasions à mesure qu'elles se présentent, le CCN collabore avec les innovateurs canadiens pour tirer parti de la normalisation en tant qu'outil stratégique destiné à faciliter leur entrée ou expansion dans des secteurs au potentiel avéré.

Le CCN appuie les innovateurs canadiens dans l'élaboration de normes et de programmes d'évaluation de la conformité pour façonner utilement les règles des marchés mondiaux à l'avantage du Canada. Ce soutien destiné à faire valoir le point de vue de ces innovateurs canadiens prend diverses formes, notamment : analyser les principales tendances, occasions et dynamiques des intervenants; conseiller, orienter et former les innovateurs canadiens quant à la normalisation, au processus d'élaboration des normes et aux résultats attendus; mettre de l'avant des propositions de projet stratégique et innovant sur la scène internationale; approuver les experts et innovateurs canadiens en vue de leur participation active aux comités techniques de normalisation internationale; proposer la candidature d'innovateurs canadiens à des postes de direction au sein de comités internationaux; encourager des Canadiens à assumer des postes de gouvernance internationale au sein d'organismes de normalisation; coordonner les positions du Canada.

## VALEUR POUR LE CANADA

La normalisation est cruciale pour la prospérité économique de notre pays. Les normes peuvent influencer les objectifs d'intérêt public dans de nombreux domaines et contribuer directement au projet du gouvernement fédéral de faire du Canada une nation forte et compétitive. Les organismes et les conseils de réglementation du pays voient le CCN comme un conseiller de choix capable de leur offrir des solutions de normalisation qui les aideront à réaliser leurs objectifs de réglementation.

Le CCN travaille avec des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, par l'intermédiaire du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT), du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP) et de consultations menées directement auprès des ministères, afin d'offrir des solutions de normalisation novatrices destinées à promouvoir l'utilisation de normes à jour dans les règlements. Il encourage également les organismes de réglementation à se pencher sur l'harmonisation des normes dans les règlements afin de réduire les obstacles au commerce intérieur.

Les exigences liées aux agréments des professionnels et à la mise à l'essai d'un produit varient parfois d'une province et d'un territoire à l'autre, ce qui entrave la circulation de certains biens ainsi que la mobilité de certains professionnels et personnes de métier. Des obstacles internes au commerce ont donc été créés, y compris à l'intérieur de nos propres frontières.

Par exemple, les exigences divergentes dans l'ensemble du pays entourant le numéro d'enregistrement canadien (NEC) des chaudières, appareils sous pression et raccords représentent un fardeau administratif et des coûts supplémentaires pour les entreprises. Les fabricants doivent composer avec des exigences qui font double emploi ou qui se contredisent en raison de divergences entre les exigences fédérales, provinciales, territoriales et municipales, ce qui augmente encore leurs coûts. Afin d'éliminer ces entraves au commerce, qui peuvent, au bout du compte, se traduire par des prix plus élevés et un moindre choix pour les consommateurs, le CCN

appuie les provinces et les territoires dans l'élaboration d'une approche commune pancanadienne pour le NEC. La réalisation de ces améliorations au sein du réseau de normalisation canadien sert nos intérêts à tous.

Pour aller encore plus loin dans la consolidation du réseau de normalisation du pays, l'organisme poursuit sa collaboration avec les leaders des secteurs de l'industrie essentiels à la compétitivité du Canada. Il coopère avec ces derniers pour veiller à les rendre pleinement conscients de la manière dont la normalisation contribue à leurs priorités, rentabilise les investissements et améliore le bien-être économique et collectif du pays. À ce titre, l'organisme tire parti du Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNCA/IEC), qui se compose de hauts dirigeants du secteur canadien de l'électrotechnique, que ce soit dans le domaine de l'hydroélectricité, des énergies renouvelables, de l'électrification des automobiles ou encore des produits électriques et des produits de consommation électroniques, pour assurer la prise en compte des intérêts canadiens dans l'élaboration des plans de l'IEC.

Le CCN est également conscient que la compétitivité et la complexité accrues du commerce international sont source de défis pour les petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes. Une évaluation de la conformité par un tiers constitue un moyen pour ces petites entreprises exportatrices de prouver qu'elles répondent aux critères requis pour pouvoir faire affaire dans un marché donné. En étant certifiées selon ces normes, les PME peuvent devenir des fournisseurs de choix et obtenir une avance sur la concurrence partout dans le monde, tout en consolidant leurs bénéfices et en assurant leur croissance à long terme. En offrant des solutions d'accréditation novatrices et en encourageant l'harmonisation des normes à l'échelle internationale, le CCN facilite la participation des entreprises canadiennes au sein de l'économie mondiale.

Par ailleurs, le virage vers l'harmonisation des normes à l'échelle internationale conduit à l'ouverture des marchés réglementés et non réglementés pour

un nombre croissant de fournisseurs de services d'accréditation. En tant que chef de file du réseau de normalisation canadien, le CCN soutient cette tendance en évaluant et en améliorant constamment l'efficacité des programmes d'accréditation et des services offerts. Sa Direction des services d'accréditation continue d'établir l'ordre de priorité des programmes à mettre en œuvre et de revoir son mode de tarification de sorte que les droits demeurent transparents et justes.

### **RÔLE DE CHEF DE FILE MONDIAL**

Commerce international rime plus que jamais avec compétitivité. Alors que les entreprises canadiennes se lancent sur de nouveaux marchés d'exportation et que le Canada diversifie de plus en plus ses activités commerciales hors des marchés traditionnels, le CCN doit s'adapter à cette évolution en continuant d'élaborer de nouvelles stratégies qui répondent aux besoins des exportateurs et des importateurs afin qu'ils puissent se tailler une place sur l'échiquier mondial. La normalisation joue un rôle capital, en ce sens qu'elle favorise le commerce mondial et aide le Canada à atteindre son plein potentiel. Par exemple, grâce à son entente avec le Comité Européen de Normalisation (CEN) et le Comité Européen de Normalisation Électrotechnique (CENELEC), le CCN a pu collaborer avec le CEN pour veiller à ce que les révisions d'une norme européenne sur la classification du bois d'œuvre ne ferment pas les portes du marché européen aux entreprises canadiennes de ce secteur.

L'établissement de solides relations avec les organismes nationaux de normalisation des principaux partenaires commerciaux du pays est l'une des façons dont le CCN met à profit sa place de leader sur la scène internationale pour créer des possibilités pour les entreprises canadiennes et offrir une valeur ajoutée au Canada. Pour faciliter la mise en œuvre du protocole sur l'évaluation de la conformité prévu dans le cadre de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE), le CCN a signé une entente avec la European co-operation for Accreditation (EA). L'organisme met également à profit la reconduction et la consolidation récentes de son entente de coopération avec la Standardization Administration of China (SAC) pour prêter main-forte au gouvernement fédéral alors que celui-ci envisage un éventuel accord de libre-échange entre le Canada et la Chine.

Le Canada doit constamment s'adapter aux réalités changeantes du marché pour accéder aux marchés américain et internationaux. Le CCN réalise des investissements stratégiques pour bâtir un système de normalisation rapide et efficace au service des intérêts du Canada. Pour offrir une telle souplesse et contribuer à accroître les débouchés économiques pour les Canadiens, l'organisme vise à harmoniser les normes à l'échelle nationale, régionale et internationale.

## DONNÉES, CHIFFRES ET TENDANCES CLÉS

Le CCN surveille et met à jour continuellement sa base de données de renseignements et de chiffres provenant de diverses sources, notamment des catalogues de normes des organismes d'élaboration de normes (OEN) titulaires de son accréditation, des données publiées par l'ISO, l'IEC et l'Union internationale des télécommunications (UIT), ainsi que de sa propre base de données sur les membres de comités techniques internationaux. Voici des exemples des renseignements consignés dans cette base de données.

	2015-2016	Tendance	2016-2017	Répercussions
Nombre de normes canadiennes en vigueur	2 953	—	2 978	Ce nombre s'est stabilisé, car le besoin de normes strictement canadiennes diminue vu le virage, au Canada et ailleurs dans le monde, vers l'harmonisation à l'échelle internationale. Le CCN doit suivre cette tendance mondiale en s'efforçant d'influencer et d'adopter plus rapidement les normes internationales.
Nombre de normes et de documents connexes tenus par de grandes organisations de normalisation internationale (ISO, IEC, UIT)	32 988	↑	34 054	L'harmonisation mondiale a entraîné l'augmentation du nombre de normes tenues par des organisations internationales. Les normes internationales réduisent les obstacles au commerce, ce qui facilite l'accès aux marchés internationaux.
Nombre de Normes nationales du Canada (NNC) approuvées par le CCN, annuellement	182	↑	251	Le CCN s'est efforcé d'adopter promptement les normes internationales, pour maintenir la position concurrentielle du Canada sur la scène mondiale.
Nombre de normes incorporées par renvoi dans les règlements fédéraux	1 377	—	1 344	Le CCN doit continuer de travailler avec les ministères fédéraux à assurer la mise à jour et la pertinence des normes incorporées par renvoi dans la réglementation, afin de protéger le bien-être économique et collectif des Canadiens.
Nombre de bénévoles canadiens qui siègent à des comités internationaux d'élaboration de normes	3 153	↑	3 276	Pour influencer réellement les règles du marché dans l'intérêt du Canada, le CCN doit continuer d'attirer et de retenir les bénévoles canadiens, et il doit cibler de façon stratégique les comités auxquels participent ces bénévoles.

## RENDEMENT : FAITS SAILLANTS

Jamais les normes n'ont été aussi importantes. Elles garantissent le bon fonctionnement d'une foule de produits et services dont nous dépendons au quotidien, des systèmes sans fil aux appareils médicaux en passant par les voitures.

Actuellement, environ 1 344 normes sont incorporées par renvoi dans la réglementation fédérale canadienne. En plus de protéger la santé et la sécurité des Canadiens, elles munissent les entreprises des outils nécessaires à leur succès régional, national et international.

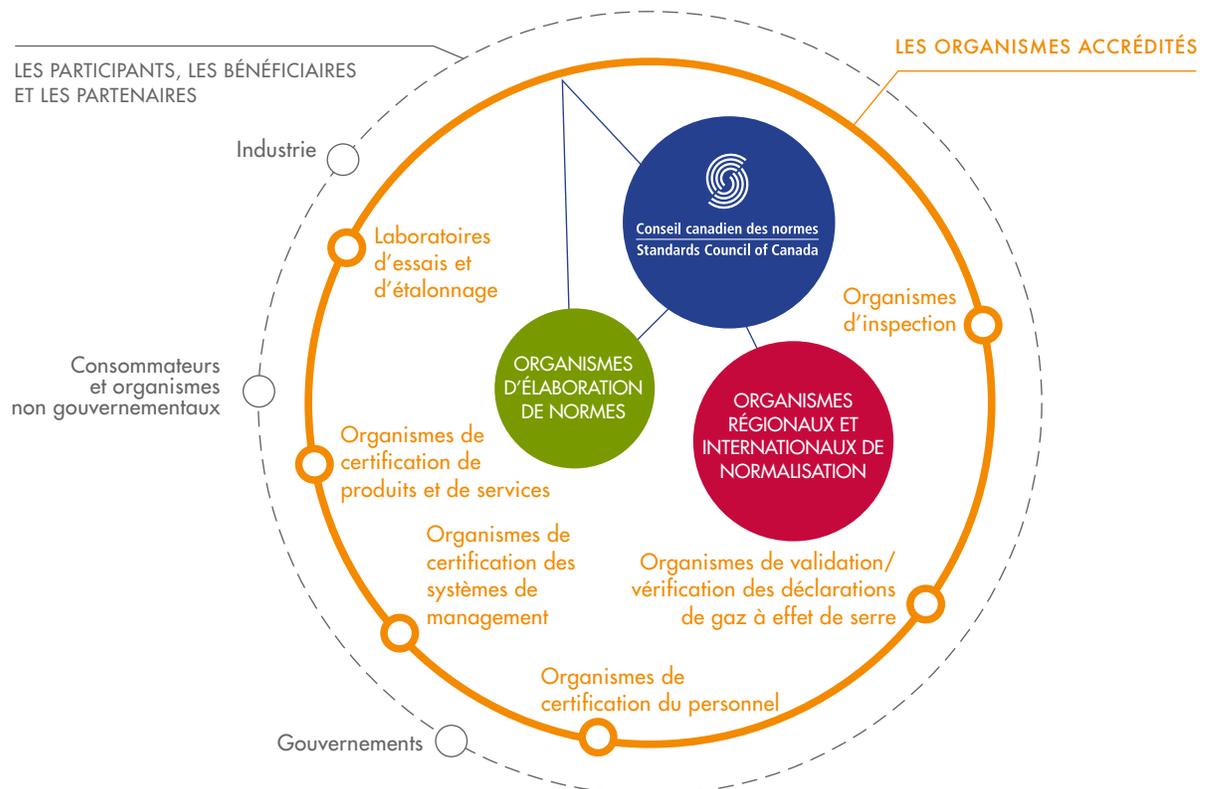
Toutefois, les normes ne font pas que protéger les Canadiens et aider les entreprises à briller. Elles

sont essentielles à la prospérité économique à long terme du pays. Voulant s'assurer que le réseau de normalisation continue à soutenir cette croissance, le CCN s'est concentré en 2016-2017 sur les priorités stratégiques suivantes :

- Innovation
- Valeur pour le Canada
- Rôle de chef de file mondial

Comme le montrent les faits saillants ci-après, le CCN a continué dans la dernière année à mettre en place d'importantes mesures concrètes pour appuyer ces priorités et favoriser un système de normalisation qui stimule l'innovation, encourage les échanges

FIGURE 1: RÉSEAU DE NORMALISATION DU CANADA



---

 JOURNÉE MONDIALE DE LA NORMALISATION
 

---



**LES BONNES NORMES PEUVENT  
CONTRIBUER À STIMULER L'INNOVATION.  
C'EST POURQUOI ELLES SONT  
TRÈS IMPORTANTES AUX YEUX  
DE CE GOUVERNEMENT.**



*Greg Fergus, secrétaire parlementaire du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, confère à la Journée mondiale de la normalisation 2016*

commerciaux et protège la santé et la sécurité des citoyens, aujourd'hui comme demain.

## INNOVATION

De nos jours, il ne fait aucun doute que l'innovation est un moteur économique. Pour affronter la concurrence, un pays se doit de consacrer temps et ressources non seulement à la recherche et au développement, mais aussi à la mise en marché de ses technologies novatrices. Si le Canada veut se démarquer dans l'économie mondiale, il doit absolument être le premier à produire et à commercialiser de nouvelles technologies. C'est là que les normes jouent un rôle essentiel.

Si nous ne faisons pas de l'innovation une priorité, nous pourrions dépendre de normes élaborées sans notre contribution. C'est pour cela que le CCN continue à cultiver et à promouvoir des solutions normatives qui feront du Canada une nation d'avant-garde. Nos ambitieux objectifs de 2016-2017 reflètent notre engagement à collaborer avec le gouvernement et l'industrie pour développer de nouvelles technologies novatrices purement canadiennes. Ainsi, le Canada pourra demeurer concurrentiel dans l'économie mondiale actuelle et prospérer dans les années à venir.

## Propulser l'innovation canadienne sur la scène mondiale

En 2016-2017, dans le cadre d'un projet pilote visant à intégrer la normalisation dans l'innovation canadienne, le CCN a sélectionné des entreprises canadiennes dont les technologies émergentes pourraient avoir une importance stratégique pour l'économie du pays. Il a aidé ces entreprises novatrices à s'y retrouver dans le processus d'élaboration de normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (IEC) pour faciliter la commercialisation de leurs technologies et leur accès aux marchés mondiaux.

Trois technologies de pointe ont été choisies pour ce projet pilote, chacune représentant un secteur émergent : la gestion des systèmes électriques, la performance des capteurs marins et les nanotechnologies.

En travaillant de concert, les concepteurs de ces solutions canadiennes et le CCN ont réussi à faire approuver les trois propositions d'élaboration de normes et à les faire ajouter au plan de travail de leur comité technique international respectif. Autrement dit, ce sont ces entreprises qui mèneront le développement des solutions normatives internationales connexes et qui pourront ainsi fixer les règles du marché mondial en pensant aux intérêts canadiens.

Le succès de ce projet pilote démontre clairement que la normalisation peut jouer un rôle dans l'innovation et que le CCN peut grandement faciliter la collaboration entre le gouvernement fédéral et l'industrie pour faire avancer les technologies qui profitent à l'économie canadienne. D'ailleurs, le CCN compte poursuivre sur cette lancée et continuer à dénicher des innovateurs d'ici, afin de créer des solutions normatives qui les aideront à se tailler une place et à positionner leurs technologies sur la scène mondiale.

### Exploiter les réussites antérieures

La stratégie du CCN, qui est de soutenir l'innovation dans les secteurs prioritaires — et ainsi devenir un chef de file mondial de la normalisation — a récemment porté ses fruits. Le CCN cherchera donc d'autres moyens d'intégrer la normalisation plus tôt dans le processus d'innovation en aidant les entreprises canadiennes à mener l'élaboration de normes mondiales et de programmes internationaux d'évaluation de la conformité. En participant dès le départ au processus de normalisation, le Canada pourra être le premier à commercialiser de nouvelles technologies et gagner un avantage concurrentiel sur le reste du monde. Le CCN continuera à faire équipe avec les innovateurs canadiens tout au long de ce processus, en leur offrant conseils et soutien, et en les guidant dans le système international de normalisation.



**C'EST EN ASSISTANT À MA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE DE L'ISO QUE J'AI VU CLAIREMENT À QUEL POINT IL EST IMPORTANT DE CONTRIBUER À LA NORMALISATION. TOUS MES CONCURRENTS ET MES CLIENTS ÉTAIENT AUTOUR DE LA TABLE : SI JE VOULAIS QUE MON ENTREPRISE RESTE PARMIS LES CHEFS DE FILE DE L'INDUSTRIE, IL LUI FALLAIT PARTICIPER À LA NORMALISATION INTERNATIONALE DÈS LE DÉPART.**

*Dustin Olender, directeur de la conception et de la fabrication, AML Oceanographic, et responsable de la proposition d'étude nouvelle sur la performance des capteurs marins*



Cette stratégie permettra au CCN de poursuivre sa collaboration avec les secteurs les plus susceptibles de stimuler la compétitivité du Canada.

### Inviter les experts canadiens à participer à la normalisation

Pour que le pays repère et exploite les débouchés présents sur le marché mondial, les experts canadiens doivent entrer dans l'arène de la normalisation internationale. Sachant cela, le CCN a voulu augmenter de 2 % le nombre d'experts représentant le Canada dans des comités internationaux de normalisation en 2016-2017. L'objectif n'a pas seulement été atteint, il a été presque doublé : à la fin de l'exercice, 3 276 membres du CCN siégeaient à de tels comités, soit une hausse de près de 4 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce n'est pas un hasard si le CCN a dépassé son objectif. Tout au long de l'année, son personnel a travaillé sans relâche à recruter les experts les plus qualifiés dans des domaines stratégiques afin qu'ils puissent participer à l'élaboration de normes et renforcer l'influence du Canada sur la scène mondiale. Ces experts ont travaillé au sein de forums régionaux et internationaux à assurer la représentation des besoins des intervenants du pays. Cette stratégie s'inscrit dans la mission du CCN, qui est d'être un chef de file mondial et de procurer de la valeur au Canada, mission qui sera encore une fois mise en valeur cette année et les suivantes.

### VALEUR POUR LE CANADA

Tout ce que fait le CCN concourt à la réalisation de son mandat : diriger un réseau de normalisation solide qui protège le consommateur, favorise le commerce intérieur et international, contribue au développement durable et fait progresser l'économie nationale. Pour préparer le Canada à l'avenir, le CCN s'est donné comme priorité de veiller à ce que la normalisation appuie efficacement les objectifs et les stratégies du gouvernement et de l'industrie.

### Fournir au gouvernement des outils de réglementation efficace

Les gouvernements du pays sont chargés de protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Pour ce faire,



La réglementation fédérale, provinciale et locale contient quelque **5 000** renvois à des normes.

ils s'appuient en premier lieu sur la réglementation. En 2016-2017, le CCN a continué à travailler étroitement avec des ministères et organismes fédéraux pour vérifier que les normes incorporées par renvoi dans la réglementation canadienne sont efficaces, pertinentes et à jour. Son programme Surveillance des normes dans la réglementation (SNR) lui a permis de fournir des données et des analyses au sujet de ces normes à neuf ministères et organismes fédéraux. Grâce à cet engagement, le CCN veille à ce que les normes demeurent un outil de choix pour les organismes de réglementation canadiens et soient systématiquement évaluées et traitées comme une priorité dans les processus de planification et de déclaration annuelles des gouvernements. Ainsi, elles continuent à protéger la santé et la sécurité des Canadiens et à soutenir les échanges et les objectifs commerciaux du pays.

En outre, le CCN travaille actuellement avec de hauts fonctionnaires d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et du ministère de la Justice à achever l'élaboration de lignes directrices sur les incorporations par renvoi à l'intention des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ces lignes directrices indiqueront comment citer les normes dans la réglementation pour répondre aux objectifs en matière de politiques publiques. Le CCN a également accepté de rencontrer des ministères fédéraux pour passer en revue leurs objectifs de normalisation de 2016-2017 et les conseiller sur

l'établissement des prochaines priorités pour que la normalisation continue à profiter aux Canadiens.

#### **Favoriser l'amélioration continue du réseau canadien de normalisation**

En tant que chef de file du réseau canadien de normalisation, le CCN doit continuellement innover et améliorer ses processus pour procurer de la valeur au Canada. Dans cette optique, il noue des liens solides avec les conseils consultatifs d'organismes de réglementation pour s'assurer que les normes, les procédures d'évaluation de la conformité et les autres outils de réglementation sont à jour et uniformes dans tout le pays.

En juin 2016, la candidature du CCN au rôle de secrétaire du Conseil consultatif canadien de sécurité-électricité (CACES) a été appuyée unanimement. En jouant ce nouveau rôle pour le CACES — un organisme indépendant dont l'effectif est composé de représentants des 13 provinces et territoires, d'organismes accrédités, de Santé Canada et du CCN —, le CCN pourra mieux coordonner les activités et les décisions relatives aux normes, aux procédures d'évaluation de la conformité et aux autres documents reconnus dans le domaine de la sécurité électrique. Il s'agit d'un grand pas en avant vers la modernisation de la gouvernance des normes au Canada, ce à quoi le CCN travaille constamment.

Le CCN a également signé un protocole d'entente avec le Conseil consultatif interprovincial du gaz

---

## PRIX 2016 DU CONSEIL CANADIEN DES NORMES

---

Dans le cadre de la Journée mondiale de la normalisation 2016, le CCN a remis des prix nationaux en normalisation pour souligner le dévouement de personnes, d'organismes et de comités qui consacrent leur temps et leur expertise au réseau national de normalisation du Canada.

**Prix Hugh-Krentz :** G. Rae Dulmage a occupé ces 30 dernières années des postes de responsabilité croissante dans le domaine de la normalisation canadienne et internationale. De 2002 à 2016, il a assumé les fonctions de directeur du Service des normes, Bureau des relations gouvernementales et des affaires extérieures, à ULC (Laboratoires des assureurs du Canada). Il a été président du Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes du Conseil canadien des normes, président du comité ISO PC 245, Commerce frontalier des biens de seconde main, représentant d'un organisme d'élaboration de normes au sein de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies, et membre actif du Comité consultatif national sur la sécurité publique et de divers autres comités. Avant d'entrer au service d'ULC, M. Dulmage a été gestionnaire du programme des normes au CCN et, auparavant, vice-président à Certecom Laboratories Inc.

**Prix de leadership du CCN décerné à un jeune professionnel :** Chargé de projet à Normes ULC, Mark Ramlochan possède une précieuse expertise qu'il met à contribution dans des dossiers de normalisation au Canada et à l'étranger. Il a efficacement géré des dizaines de comités d'élaboration de normes canadiennes et de comités parallèles internationaux, a fait valoir les besoins des Canadiens dans l'élaboration de politiques pour la Society of Standards Professionals (SES) et il cherche continuellement à approfondir ses connaissances au service des comités techniques qu'il dirige. Véritable stratège, M. Ramlochan sait bien doser humour et rigueur organisationnelle, tout en gérant différents comités techniques.

**Prix de dévouement (décerné aux entreprises) :** La Commission de la santé mentale du Canada a joué un rôle déterminant dans l'élaboration et l'avancement de la norme sur la santé et la sécurité psychologiques

en milieu de travail. Elle a présenté, au pays et à l'étranger, plus de 120 conférences et ateliers sur la norme, produit une série d'outils, de publications et de webinaires gratuits, et établi des communautés de pratique formelles et informelles dans des secteurs ciblés pour faire circuler des connaissances et des ressources partout au Canada. La Commission a également travaillé avec le Groupe CSA et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour soumettre une proposition d'élaboration d'une norme internationale d'après la norme canadienne.

**Prix d'excellence décerné à un comité :** Géré par Normes ULC, le comité technique ULC S700A élabore et tient à jour des normes, des lignes directrices et des méthodes d'essais pour la performance thermique et l'utilisation énergétique des matériaux et des systèmes en environnement bâti. Ses travaux se sont révélés si utiles dans la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs que bon nombre de ses normes ont été citées dans le Code modèle national (du bâtiment) du Canada et ont été publiées comme normes internationales par l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

**Prix McMahon décerné pour services dévoués :** Lynne Gibbens travaille au Conseil canadien des normes depuis plus de 16 ans, où elle s'est distinguée par son professionnalisme, son éthique de travail et son expertise. Plus particulièrement, M<sup>me</sup> Gibbens a revitalisé le Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNCA/IEC). Son succès à cet égard a amené de nombreux grands acteurs de l'industrie à participer pour la toute première fois à des dossiers de normalisation internationale. Dans son rôle de membre suppléant du Bureau de gestion de la normalisation de l'IEC, M<sup>me</sup> Gibbens rehausse la qualité de la participation au sein des comités. Elle a une grande passion pour son travail, et ses collègues du CCN font régulièrement appel à ses qualités de leader et à son expertise, vu l'étendue de ses connaissances.

(IGAC) en novembre 2016, et un autre avec le Conseil canadien de réglementation de la plomberie (CRCP) en mars 2017. Il participe d'ailleurs à la coordination du secrétariat pour les membres de l'IGAC et du CRCP, comme il le fait pour le CACES. Ces ententes permettront une collaboration plus officielle entre le CCN et ces conseils consultatifs des organismes de réglementation (CCOR) et une meilleure coordination en ce qui a trait aux normes, à la réglementation, aux procédures d'évaluation de la conformité et aux autres documents reconnus. En outre, le CCN étudie actuellement la possibilité de conclure des ententes similaires avec d'autres CCOR intéressés. En développant et en renforçant les liens avec ces conseils, le CCN aidera à faire en sorte que la réglementation soit plus uniforme et à jour.

Par ailleurs, le CCN demeure un membre actif du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP), un forum national pour les organismes de réglementation fédéraux, provinciaux et territoriaux dont la mission est de faciliter l'adoption au pays de politiques relatives à la normalisation dans le domaine de la sécurité publique. Le CCN participe à la coordination du secrétariat du CCNSP depuis avril 2008.

### **Faciliter la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange canadien**

Les règles, exigences et certifications varient souvent d'une province et d'un territoire à l'autre, créant parfois des obstacles au commerce intérieur qui limitent la mobilité de certains produits, personnes de métier et professionnels agréés. Dans certains cas, les échanges commerciaux sont plus compliqués à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières. L'harmonisation des normes et des exigences d'évaluation de la conformité partout au Canada allégera le fardeau administratif des entreprises et pourrait même entraîner une diversification des choix — et une diminution des prix — pour les consommateurs.

Souhaitant faire tomber les obstacles inutiles au commerce et améliorer la circulation des biens et des travailleurs au Canada, le CCN s'est employé à cibler et à appuyer les efforts d'harmonisation des

normes dans des secteurs prioritaires. En travaillant de concert avec les gouvernements à surveiller les normes citées dans la réglementation, le CCN encourage les provinces et territoires à coopérer pour uniformiser les normes et réduire les doubles emplois dans les exigences de certification d'un endroit à l'autre. Par le fait même, il appuie le libre-échange au pays et accroît la compétitivité des entreprises canadiennes sur la scène mondiale.

Les gouvernements canadiens, tant au niveau fédéral, provincial que territorial se sont engagés à mettre en œuvre l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) afin de faire tomber les barrières au commerce interne. Par l'intermédiaire du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP), le CCN appuie les efforts visant à harmoniser les normes et règlements du Canada, en soutien à la mise en œuvre de l'ALEC. L'objectif : la conciliation réglementaire, soit le processus permettant aux gouvernements d'uniformiser la réglementation et d'éliminer les obstacles au commerce intérieur. Le CCN a déjà fait l'inventaire des normes incorporées par renvoi dans la réglementation de l'ensemble des provinces et territoires participants. Il fait maintenant équipe avec le CCPT pour encourager les provinces et territoires à se parler afin de trouver des occasions d'harmoniser leur réglementation respective. En outre, le CCN et le CCPT sont en train de classer par ordre de priorité les secteurs où la conciliation réglementaire serait la plus avantageuse pour les entreprises d'ici.

Enfin, le CCN a collaboré avec l'industrie pour réaliser une étude sur les obstacles au commerce intérieur dont les résultats seront publiés en 2017-2018. Le rapport d'étude présentera les principaux moyens de faire tomber ces obstacles ou d'éviter d'en ériger de nouveaux dans quatre secteurs : les grues à tour, les chauffe-eau, le gaz naturel liquéfié et les véhicules récréatifs.

### **Utiliser les normes pour s'adapter aux changements climatiques et aux autres défis environnementaux**

Notre climat évolue, et les normes doivent suivre si nous voulons réduire les risques inhérents à cette

---

## PHASE II DE L'ININ

---

En janvier 2017, le Comité consultatif du Nord s'est réuni pour le lancement de la phase II de l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ). Essentiel à la réussite de l'ININ, le Comité est composé de représentants du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et du Nunavik, notamment : (de gauche à droite) Paul Parsons, Gary Collins, Watson Fournier, Nelson Pisco (président pour la phase II), Christine Moore (chargée de programme, CCN), Daniel Brown (Affaires autochtones et du Nord Canada), Mike Burns (président pour la phase I), Olivia Lee, Jennifer MacGillivray et Mark Cronk.



nouvelle réalité. En 2016-2017, le CCN a poursuivi sa collaboration avec des intervenants de partout au pays pour fournir des solutions normatives qui aideront les gouvernements et les citoyens à s'adapter aux changements climatiques, surtout lorsqu'il est question d'infrastructures.

Vu le besoin urgent de préparer les infrastructures du Canada à ces changements, le CCN a mis sur pied un programme de mise à jour d'un large éventail de normes actuellement citées dans la réglementation et les codes fédéraux, provinciaux et territoriaux. Ce faisant, il fournit aux intervenants l'information nécessaire pour intégrer la question du climat aux normes d'infrastructures essentielles devant être élaborées ou mises à jour.

Dans le cadre du plan d'action canadien sur les changements climatiques, le CCN s'est vu allouer des fonds cette année pour le développement de solutions normatives qui tiennent compte des effets prévus du climat sur les infrastructures essentielles du pays. Les intervenants ont besoin d'outils pour inclure les données sur le climat dans la production des valeurs de calcul des infrastructures et assurer la résilience de celles-ci face au climat. En effet, si nous intégrons les préoccupations climatiques aux normes, aux lignes directrices et aux spécifications actuelles et futures, le Canada sera mieux préparé aux défis climatiques qui l'attendent.

Les normes peuvent aussi servir à promouvoir des technologies novatrices qui s'attaquent aux autres problèmes environnementaux, en établissant une façon de prouver que ces technologies fournissent le rendement et les services prévus. D'ailleurs, depuis 2012, le CCN et Environnement et Changement climatique Canada pilotent l'élaboration d'une Norme internationale sur la vérification des technologies environnementales, ce qui a mené en 2016 à la publication de la norme ISO 14034:2016, *Management environnemental — Vérification des technologies environnementales (ETV)*, dont le but est de fournir une vérification crédible, fiable et indépendante du rendement de telles technologies.

### **Encourager la résilience face au climat dans le Nord canadien**

Comme le Nord canadien est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques, le CCN travaille sans relâche pour fournir des solutions normatives qui renforceront la résilience des communautés nordiques. En 2011, avec l'aide d'Affaires autochtones et du Nord Canada, le CCN a lancé l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ) dans le but d'aborder, au moyen de normes efficaces, les défis propres à cette région. Dès le départ, le CCN a recruté des représentants du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut

et du Nunavik (une région située dans le Nord du Québec) pour former le Comité consultatif du Nord.

En consultation avec le Comité, le CCN a facilité l'élaboration de cinq normes portant sur des problèmes de taille, comme la construction dans le pergélisol, la gestion des charges neigeuses et les plans de drainage des collectivités. Elles ont toutes été publiées à titre de Normes nationales du Canada durant la première phase de l'ININ (en fait, la cinquième l'a été en février 2017). Ces normes offrent des mécanismes permettant d'adapter les infrastructures du Nord et de les rendre moins vulnérables aux effets des changements climatiques. Pour développer la capacité d'adaptation des collectivités du Nord, le CCN a également facilité la création de documents de formation et de communication expliquant comment appliquer les normes. Des séances de formation en classe ont été animées par le Groupe CSA à Inuvik, en novembre 2016, et au Yukon, en mars 2017. Ces normes et la formation connexe aideront les propriétaires de bâtiments et les responsables d'infrastructures publiques et communautaires à

construire et à maintenir des installations résilientes dans les années à venir.

Fort de la réussite de la phase I de l'ININ, le CCN a lancé une deuxième phase, elle aussi consacrée aux problèmes climatiques majeurs du Nord canadien. Durant la phase II (2016-2020), des spécialistes des infrastructures, avec l'aide du Comité consultatif du Nord, élaboreront sept normes additionnelles dans des domaines comme le traitement des eaux usées, la sélection de types de fondation, les matériaux de construction résistants au feu, les techniques d'adaptation aux vents violents et la protection contre l'érosion dans les communautés nordiques.

### Fournir des solutions d'accréditation avant-gardistes

Par sa grande expertise technique, essentielle au développement d'un réseau de normalisation solide et efficace, la Direction des services d'accréditation (DSA) du CCN contribue à améliorer la qualité des produits, des systèmes et des services couramment utilisés par les Canadiens.

## JOURNÉE MONDIALE DE L'ACCRÉDITATION



Le 1<sup>er</sup> juin 2016, le CCN a célébré la Journée mondiale de l'accréditation. Durant le discours principal, Karsten Mecklenburg, conseiller et chef de section, Commerce et affaires économiques de la Délégation de l'Union européenne au Canada, a parlé du rôle important que joueront les normes dans la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.



**L'ACCRÉDITATION EST UN PILIER FONDAMENTAL DE LA NORMALISATION, SURTOUT DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL. NOUS VOULONS TOUS ÉLIMINER LES OBSTACLES ET LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES INUTILES EN PLUS DE RÉDUIRE LES COÛTS POUR L'INDUSTRIE, EN PARTICULIER LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, ET POUR LES CONSOMMATEURS.**



*Karsten Mecklenburg, conseiller et chef de section, Commerce et affaires économiques, Délégation de l'Union européenne au Canada — conférencier à la Journée mondiale de l'accréditation 2016*

En 2016-2017, dans le cadre d'un plan triennal, la DSA a fait l'examen stratégique de ses 10 programmes d'accréditation. La DSA s'est ainsi penchée sur la stabilité et la croissance du marché, les priorités du gouvernement et de l'industrie, et le rendement financier global. Cet examen a mené à des recommandations et à des échéances concrètes concernant les propositions futures et leur structure des coûts, et viendra appuyer les efforts soutenus de la DSA pour fournir des solutions d'accréditation avantageuses pour les Canadiens.

La DSA utilisera un nouveau modèle novateur de prestation de services, dont l'un des éléments essentiels est une solution personnalisée de gestion opérationnelle (BMS). Ce système améliorera le déroulement des opérations de la DSA, son efficacité et sa productivité. Il a été conçu et mis à l'essai en 2016-2017, et tout indique qu'il sera mis en œuvre en 2017-2018, après quoi le CCN sera plus à même de fournir invariablement des évaluations d'une excellente qualité pour servir encore mieux la clientèle.

Dans le cadre de la Journée mondiale de l'accréditation 2016, le CCN a tenu un événement ayant pour thème *L'accréditation : un outil mondial au service des politiques publiques* et dont le conférencier principal était Karsten Mecklenburg, conseiller et chef de section, Commerce et affaires économiques de la Délégation de l'Union européenne au Canada. M. Mecklenburg a parlé de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et du rôle important que jouera la normalisation dans sa mise en œuvre. Il a notamment indiqué que l'AECG servira de cadre pour l'acceptation mutuelle des certificats d'évaluation de la conformité.

### Moderniser le programme d'élaboration des normes canadiennes

En tant que chef de file du réseau canadien de normalisation, le CCN s'efforce d'être avant-gardiste, réceptif et efficace dans sa méthode d'élaboration des normes. Il consulte régulièrement les intervenants pour connaître leurs besoins, et, cette année, il a travaillé

## NOMBRE DE CLIENTS DE LA DIRECTION DES SERVICES D'ACCREDITATION, RÉPARTITION PAR PROGRAMME\*

Programme	2015-2016	Tendance	2016-2017
Laboratoires — Médical	2	—	2
Laboratoires — Général	226	↑	230
Laboratoires — Partenaires du CCN	94	—	94
Reconnaissance du respect des Bonnes pratiques de laboratoire (BPL — OCDE)	46	—	46
Organismes de certification de produits (Guide ISO/IEC 65)	40	↓	37
Organismes de certification des systèmes de management (ISO/IEC 17021)	23	—	23
Organismes de certification des personnes (ISO/IEC 17024)	5	—	5
Organismes d'inspection (ISO/IEC 17020)	19	↑	21
Organismes de vérification des déclarations de GES (ISO 14065)	6	↓	4
Organismes d'élaboration de normes	8	↑	10
<b>NOMBRE TOTAL D'ACCREDITATIONS OCTROYÉES</b>	<b>469</b>	<b>↑</b>	<b>472</b>

\*Comprend les candidats à l'accréditation, les clients accrédités et les clients dont l'accréditation a été suspendue.

---

## PRIX DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS

---



Chaque année, le CCN remet des prix à ses employés en reconnaissance de leurs années de bons et loyaux services et pour les remercier de leur engagement soutenu et de leurs contributions au succès de l'organisme.

Michel Girard, vice-président de la Direction de la stratégie et de l'engagement des intervenants du CCN, a remis les prix de cette année à l'occasion de l'assemblée générale du personnel, le 12 décembre 2016. Les lauréats sont (de gauche à droite) : Debbie Montgomery, Jeff Stoski, Nadine Hubert, Alejandro Trujillo, Quinn Redekop, Visar Mahmuti, William O'Neill, Anneke Olvera, Valerie Lefebvre, Keith Jansa, Nancy Beerkens, Christine Geraghty, Rania Zedek et Dan Goldie. Les lauréats suivants étaient absents : Christina Cole, Karyn Crawford, Rassoulou Dialo, Kelly Montgomery et Greg Slingerland.

en étroite collaboration avec le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN) pour moderniser et améliorer le système canadien d'élaboration de normes. Les changements prévus, qui reposent sur des pratiques exemplaires internationales, simplifieront le processus et le rendront plus efficace, tout en préservant l'intégrité et la valeur des Normes nationales du Canada (NNC).

Entre autres changements proposés, notons la possibilité, pour les organismes d'élaboration de normes accrédités par le CCN, de déclarer eux-mêmes leur conformité aux exigences relatives aux NNC; la mise à jour du processus de résolution des doubles emplois pour favoriser une intervention plus proactive du CCN dans le règlement des plaintes; et la simplification et la clarification des exigences du programme.

### Investir dans une culture d'excellence et d'innovation

Tout au long de 2016-2017, le CCN s'est consacré au perfectionnement et à la formation du personnel ainsi qu'à la planification de la relève pour s'assurer de conserver des équipes de haut calibre, dotées des compétences nécessaires pour créer de la valeur pour le Canada d'aujourd'hui et de demain.

Dans cette optique, le Comité de la haute direction du CCN a établi une nouvelle approche organisationnelle pour s'attaquer aux enjeux soulevés dans le plus récent sondage sur la satisfaction des employés. Le CCN a également élaboré un plan stratégique pour les ressources humaines dans le but d'améliorer et de renforcer les capacités, de promouvoir une culture de l'excellence et d'optimiser l'infrastructure, les politiques et les outils de ressources humaines. Dans le cadre

de ce plan, le CCN en est actuellement à élaborer et à mettre en œuvre un système de gestion des talents axée sur les compétences pour orienter les plans de perfectionnement du personnel et favoriser une culture de rendement élevé.

De plus, le CCN a créé un module d'orientation pour présenter ses valeurs fondamentales et mis en œuvre un plan de sensibilisation à la santé mentale au moyen de séances d'information sur le sujet et par la création d'un comité d'employés sur la santé mentale. L'organisme en est également à élaborer des stratégies de planification de la relève pour l'ensemble de ses postes clés. Cette approche pluridimensionnelle de la gestion des ressources humaines est motivée par le désir du CCN de promouvoir un milieu de travail sain, solidaire et convivial, où chaque employé est valorisé et respecté.

### **RÔLE DE CHEF DE FILE MONDIAL**

La prospérité économique à long terme du Canada repose sur sa capacité à tirer profit des occasions sur les marchés mondiaux. En 2016-2017, le CCN a œuvré à positionner stratégiquement le Canada comme meneur au sein d'importants organismes de normalisation régionaux et internationaux, afin de donner au pays l'avantage concurrentiel dont il a besoin pour prospérer. En donnant au Canada une voix forte sur la scène internationale, le CCN contribue à élargir les perspectives commerciales des entreprises d'ici et à faire valoir les intérêts du pays.

### **Donner au Canada une voix forte sur la scène mondiale**

Le CCN n'a jamais cessé de chercher à être un chef de file dans le domaine de la normalisation internationale, mais cette année, il est véritablement passé à l'action pour donner encore plus de poids au Canada sur la scène mondiale. En septembre 2016, John Walter, directeur général du CCN, a été élu comme successeur à la présidence de l'Organisation internationale de normalisation (ISO); sa candidature avait été proposée par l'American National Standards Institute, l'organisme SPRING Singapour, la Dirección General de Normas du Mexique et le Netherlands Standardization Institute. Président élu

depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, M. Walter amorcera un mandat de deux ans à titre de président de l'ISO le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Dans la dernière année, il a continué de remplir ses fonctions de directeur général du CCN tout en assumant les responsabilités de son nouveau poste à l'ISO.

En 2016-2017, Chantal Guay, vice-présidente de la Direction des services d'accréditation du CCN, a également été nommée responsable du Groupe Alliances stratégiques et réglementation (STAR) au sein du CASCO, le Comité pour l'évaluation de la conformité de l'ISO. Dans son nouveau rôle, M<sup>me</sup> Guay viendra faciliter les échanges de savoir et d'expérience avec les partenaires internationaux afin de s'assurer que les grands thèmes et sujets d'intérêt pour le Canada reçoivent l'attention du CASCO. Le CCN a également appuyé la candidature de Luc Boutin, expert renommé de l'industrie canadienne, nommé au poste de président du comité consultatif sur l'efficacité énergétique du Bureau de gestion de la normalisation (SMB) de la Commission électrotechnique internationale (IEC).

Ces Canadiens qui occupent des postes de premier plan donnent au Canada une voix forte sur la scène internationale. Le CCN a d'ailleurs cherché d'autres occasions de consolider sa stature de chef de file et de continuer à stimuler l'innovation. Il a entre autres dirigé, en mars 2017, l'élaboration d'un Accord international d'atelier (IWA) sur l'« économie du partage » en collaboration avec le Bureau de la consommation (BC) d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et le Groupe CSA. Des intervenants de 15 pays représentant divers milieux — associations de consommateurs, pouvoirs publics, entreprises et milieu universitaire — se sont rassemblés à Mississauga, en Ontario, pour adopter à l'unisson les lignes directrices qui seront proposées dans l'Accord international d'atelier sur l'économie du partage. Le document établira des principes directeurs, un cadre décisionnel et un plan d'action pour aborder les principales répercussions et possibilités du modèle de l'économie du partage sur les plans social, environnemental et économique. En organisant la rencontre, le CCN s'est assuré que les Canadiens jouent un rôle clé dans

l'élaboration du document, qui pourrait être le canevas d'une future norme nationale ou internationale.

Le CCN a également poursuivi sa planification de la 32<sup>e</sup> réunion plénière de l'ISO/CASCO se déroulant au printemps 2017. Des professionnels de la normalisation de partout dans le monde se réuniront à Vancouver pour l'occasion, où ils pourront entre autres assister à un atelier de l'ISO intitulé *Growing the services industry with ISO standards* (Développer l'industrie des services grâce aux normes ISO). En accueillant cet événement, le CCN démontre son engagement — et celui du Canada — envers la normalisation internationale.

### **Bâtir des relations stratégiques pour renforcer et diversifier le commerce**

Le commerce international est essentiel à la vitalité économique durable du Canada. En collaborant avec des partenaires commerciaux clés dans un cadre bilatéral, régional et international, le CCN aide à ouvrir de nouveaux marchés pour les entreprises

canadiennes et procure au Canada un avantage stratégique.

Si un nombre grandissant de pays se replie dans le protectionnisme, le gouvernement canadien, pour sa part, continue de promouvoir des approches nouvelles et progressistes en matière de commerce et de coopération internationale. Pour soutenir cette priorité du gouvernement, le CCN continue de cultiver des relations avec les acteurs internationaux dans le but d'aplanir les obstacles au commerce et de faire avancer les intérêts du Canada.

### **États-Unis**

Le Canada commerce plus avec les États-Unis qu'avec tout autre pays. Il est donc essentiel d'harmoniser nos normes avec celles de nos voisins du Sud pour solidifier le rôle du Canada à titre de partenaire productif et efficace. En plus de faciliter la circulation des biens entre les deux pays, les normes canado-américaines communes ont pour effet de réduire les doubles emplois, d'améliorer l'efficacité des chaînes

---

## ATTESTATION REMISE À L'INTECO

---



En mars 2017, John Walter (à gauche) a remis au nom du CCN un certificat d'attestation à Cristián Leñero, président de l'Instituto de Normas Técnicas (INTECO) du Costa Rica.

## STIMULER LE COMMERCE PAR LES RÉSEAUX DE NORMALISATION RÉGIONAUX



Les recherches du CCN ont permis de conclure que la participation au COPANT avait induit une **augmentation de 10 %** des exportations annuelles du Canada vers le pays partenaire et une **augmentation de 17 %** des importations annuelles du pays partenaire vers le Canada sur la période de 2011 à 2015.

logistiques, de réduire les coûts pour les exportateurs et les importateurs et d'aider les secteurs technologiques nouveaux ou en émergence.

Pour favoriser cette harmonisation, le CCN collabore avec d'importantes figures de l'industrie pour cibler les secteurs qui profiteraient de l'élaboration de normes conjointes canado-américaines. En 2016-2017, le CCN s'est associé à des organismes d'élaboration de normes (OEN) pour établir cinq normes conjointes répondant à l'ensemble des critères pour être adoptées comme normes nationales dans les deux pays. Durant cette période, les OEN accrédités par le CCN ont soumis 36 avis d'intention visant l'élaboration de normes conjointes canado-américaines, qui contribueront à harmoniser davantage nos normes avec celles de notre partenaire commercial numéro un et seront bénéfiques pour les entreprises des deux côtés de la frontière.

L'importance de l'harmonisation bilatérale, régionale et internationale des normes a également été soulignée cette année durant la Journée mondiale de la normalisation, dont le thème était *Les normes établissent un lien de confiance*. L'événement a été marqué par des conférences de Greg Fergus, secrétaire parlementaire du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, et de Maryscott « Scotty » Greenwood, du Conseil des affaires canadiennes-américaines. M<sup>me</sup> Greenwood a

souligné que plus de 100 000 normes sont en usage aux États-Unis, mais que, de ce nombre, seul un faible pourcentage est harmonisé à l'échelle de l'Amérique du Nord. Elle a d'ailleurs insisté sur l'importance de rassembler tous les intervenants autour de la table pour pousser l'harmonisation des normes à l'échelle régionale, ce qui vient appuyer le travail proactif et collaboratif du CCN avec les intervenants canadiens et les OEN partenaires.

Le CCN collabore également avec des secteurs clés pour élaborer des programmes conjoints d'évaluation de la conformité avec les États-Unis. Dans la dernière année, le CCN a travaillé de concert avec la BC Association for Crane Safety (BC Crane Safety), le Conseil canadien de la sécurité du levage et du montage (CHRSC) et le Conseil National du Travail du Canada pour trouver le meilleur moyen de progresser dans la reconnaissance des qualifications des grutiers canadiens et américains de part et d'autre de la frontière. Cette reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles viendrait éliminer la nécessité d'un double agrément et permettrait aux travailleurs et aux entreprises des deux pays de profiter d'une manne d'occasions plus vaste.

### Chine

La Chine est le deuxième partenaire commercial en importance du Canada. Les échanges entre les deux pays sont d'ailleurs en hausse. En 2015, les

exportations du Canada vers la Chine ont augmenté de 4,2 %, et ses importations en provenance de la Chine, de 9,4 %. Cela dit, cette relation commerciale pourrait être approfondie davantage avec l'harmonisation des normes. Le CCN a d'ailleurs pris des mesures à cette fin.

En septembre 2016, le CCN et la Standardization Administration of China (SAC) ont renouvelé et renforcé leur accord de coopération, ouvrant la voie à une plus grande collaboration et à une harmonisation des normes entre les deux pays. L'accord reconnaît formellement l'importance du travail en partenariat, de l'échange d'idées et du dialogue pour faciliter l'élaboration des normes et leur utilisation. Il solidifiera la relation entre le Canada et la Chine à long terme et contribuera à faire en sorte que les normes nationales des deux pays ne créent pas d'obstacles au commerce. Dans la dernière année, le CCN est également devenu membre du Comité mixte Canada-Chine de coopération en science, en technologie et en innovation. Le CCN aura donc désormais l'occasion d'influer sur l'orientation stratégique du Canada en ce qui a trait à sa collaboration avec la Chine dans ces trois domaines.

Le gouvernement chinois a également invité John Walter, directeur général du CCN, à siéger comme conseiller au China Standardization Expert Committee (CSEC), l'organisme consultatif supérieur qui fait autorité en Chine dans le domaine de la normalisation. Le CSEC conseille le gouvernement quant à ses politiques de normalisation et à sa participation aux activités de normalisation internationales. La présence de M. Walter au sein de ce comité donne au Canada l'occasion de jouer un rôle de premier plan et favorise la coopération entre les deux pays.

Comme le Canada envisage actuellement de conclure un accord de libre-échange avec la Chine, le CCN travaille avec le gouvernement fédéral pour voir à ce que les activités de normalisation fassent partie intégrante de cet accord. Bien qu'encore à l'étape des discussions préliminaires, le CCN est déterminé à solidifier les relations entre le Canada et la Chine

et à trouver des moyens d'élargir les perspectives commerciales pour les entreprises et les innovateurs canadiens. En ciblant les besoins en matière de normalisation dès ces premières discussions, nous pourrions faciliter le commerce et éliminer les obstacles.

### **Union européenne**

L'historique Accord économique et commercial global Canada-Union européenne (AECG) a été ratifié en 2017 par les parlements canadien et européen. L'AECG est un accord révolutionnaire qui viendra solidifier l'importante relation économique entre le Canada et l'Union européenne (UE). L'accord régule tous les aspects du commerce, y compris les marchandises, les services, l'investissement, les marchés publics et la coopération en matière de réglementation. Grâce à l'AECG, les entreprises canadiennes auront accès au plus grand marché du monde. En effet, l'UE compte 28 pays qui représentent une population de plus de 500 millions de personnes et un PIB combiné de 20 billions de dollars.

En juin 2016, le CCN et la European co-operation for Accreditation (EA) ont également signé un accord de coopération bilatéral pour faciliter la mise en œuvre du protocole sur l'évaluation de la conformité de l'AECG. Ce protocole vise à favoriser la reconnaissance mutuelle des résultats d'essai et des certifications de produits venant des organismes reconnus du Canada et de l'UE, ce qui aura pour effet d'accroître les échanges commerciaux entre les entreprises canadiennes et l'UE. Pour donner le coup d'envoi à cet accord, le CCN en est à élaborer une stratégie de mobilisation des intervenants. Le CCN et l'EA ont d'ailleurs déjà commencé à cibler des catégories de produits qui pourraient être incluses dans le protocole sur l'évaluation de la conformité. Le CCN a également organisé une séance d'information en mars 2017 à propos de l'AECG et du protocole pour offrir aux organismes canadiens de réglementation et d'évaluation de la conformité une occasion de se prononcer sur les prochaines étapes du processus.

S'inspirant de son accord de coopération existant avec le Comité Européen de Normalisation (CEN) et le Comité Européen de Normalisation Électrotechnique

(CENELEC), le CCN a présenté dans la dernière année une demande d'adhésion en tant qu'Organisme de normalisation pair (Companion Standardization Body) du CEN, demande qui a été acceptée. L'adhésion du CCN créera de nouveaux débouchés pour les entreprises canadiennes en ouvrant l'accès aux renseignements sur les développements stratégiques dans le domaine des normes en Europe, en favorisant l'harmonisation des technologies avec les principaux marchés européens et en permettant à des Canadiens de siéger aux comités du CEN.

### **Partenariats régionaux**

Il est essentiel que le CCN siège à des organismes de normalisation régionaux; c'est ainsi qu'il concrétisera sa vision, celle de devenir un chef de file mondial de la normalisation. Dans la dernière année, le CCN a continué de consolider sa stature de chef de file régional et de conseiller de choix en renforçant sa collaboration et sa participation stratégique auprès d'importants organismes régionaux de normalisation, dont la Pan American Standards Commission (COPANT) et le Pacific Area Standards Congress (PASC).

En 2016-2017, le CCN a participé aux assemblées annuelles de la COPANT et du PASC pour aider ces organismes à élaborer et à mettre en œuvre leurs plans stratégiques et à définir leurs priorités pour l'année à venir. Le CCN a ainsi pu veiller à ce que ces plans soient en adéquation avec ses propres initiatives stratégiques et qu'ils contribuent, à terme, à élargir les perspectives commerciales du Canada. Afin de souligner le rôle de chef de file que joue le CCN dans les régions respectives de la COPANT et du PASC ainsi que sa contribution à l'échelle régionale, les membres des deux organismes ont appuyé à l'unanimité la nomination de John Walker, directeur général du CCN, à titre de président de l'ISO.

Fort de son rôle de chef de file régional en matière de normalisation, le CCN a également accepté de co-organiser les assemblées annuelles de la COPANT et du PASC au printemps 2017, dont le thème est *Collaboration régionale dans un environnement mondial*. Ce thème reflète la conviction profonde du CCN qu'une plus grande coopération régionale est nécessaire pour tirer profit des forces de chacun et porter la voix des organismes régionaux à l'échelle internationale.

Le CCN continue également d'aider d'autres pays à renforcer leur capacité de normalisation. On lui a entre autres demandé de procéder à une évaluation indépendante du processus d'élaboration de normes de l'Instituto de Normas Técnicas (INTECO) du Costa Rica et d'en attester la conformité aux lignes directrices de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce, ce qui prouve clairement que le CCN joue un rôle de chef de file et qu'il est perçu comme un conseiller de choix.

Grandement estimé dans le domaine de la normalisation, M. Walter a été invité l'an dernier à prononcer un discours devant un groupe d'intervenants australiens sur le programme d'innovation du CCN ainsi que sur le succès de ses démarches de mobilisation des intervenants. M. Walter a également donné le coup d'envoi, par l'intermédiaire d'une présentation vidéo, aux célébrations de la Journée mondiale de la normalisation du Servicio Ecuatoriano de Normalización (INEN) de l'Équateur. En plus de confirmer le rôle du Canada en tant que chef de file de la normalisation, ces occasions mettent en évidence l'importance d'harmoniser les normes pour réduire les obstacles au commerce et aider les entreprises à rivaliser sur la scène mondiale.

## LES RÉSEAUX DE NORMALISATION MONDIAL ET RÉGIONAL DU CANADA

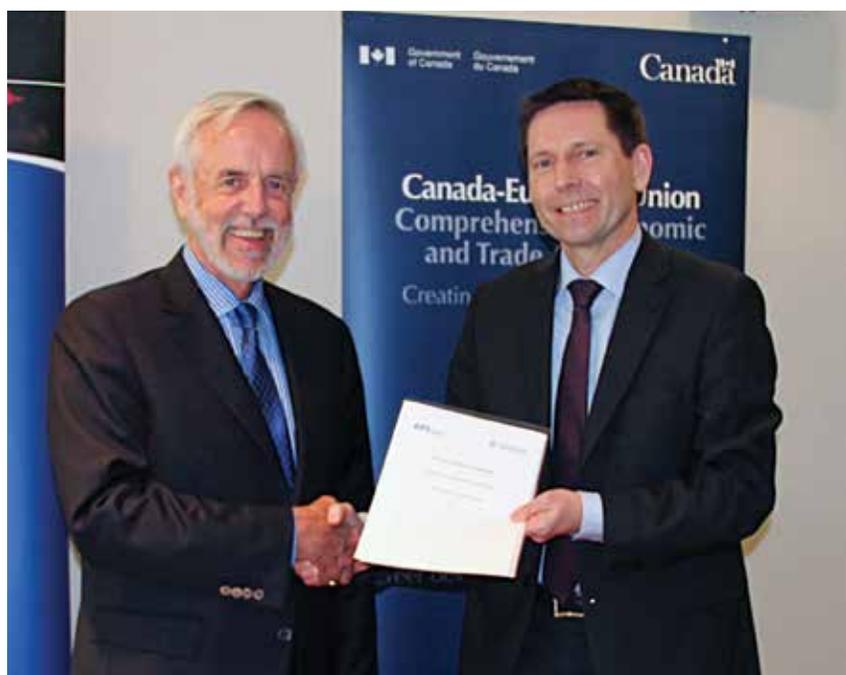
Le CCN apporte un soutien important aux entreprises canadiennes tandis qu'elles prennent de l'expansion et pénètrent de nouveaux marchés d'exportation. En collaborant avec des organismes de normalisation nationaux, régionaux et internationaux du monde entier, le CCN contribue à faciliter l'échange de biens et services canadiens avec de nombreux pays.

Sur la scène régionale, le CCN continue de renforcer ses relations avec la COPANT et le PASC, notamment en les aidant à mettre en œuvre leurs plans stratégiques. Par ailleurs, en 2016-2017, l'organisme a poursuivi le travail de planification des assemblées générales annuelles de la COPANT et du PASC, qu'il accueillera à Vancouver au printemps 2017. Le thème de cette conférence, « Une collaboration régionale dans un cadre mondial », reflète la conviction profonde du CCN de la nécessité d'une coopération au sein des régions et entre elles pour tirer parti des forces de chacun et mettre en œuvre les priorités stratégiques. Par ailleurs, le CCN continue de renforcer son action auprès des principaux partenaires commerciaux du Canada, notamment les États-Unis et le Mexique. L'Amérique du Nord compte parmi les régions économiques les plus dynamiques du monde, et les économies du Canada, des États-Unis et du Mexique sont profondément intégrées. Le maintien de relations étroites avec nos voisins nord-américains est une composante importante pour accroître la normalisation régionale, levier des échanges commerciaux et de la réussite des exportateurs canadiens.

Sur la scène internationale, le CCN a des ententes de coopération avec la Standardization Administration of China (renouvelée en 2016), l'American National

Standards Institute, la Dirección General de Normas du Mexique, l'Instituto de Normas Técnicas du Costa Rica et la Korean Agency for Technology and Standards. En 2016, le CCN a signé un accord de coopération bilatérale avec la European co-operation for Accreditation (EA), qui vise à faciliter la mise en œuvre du protocole sur l'évaluation de la conformité de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. De même, l'organisme a récemment renouvelé son accord de coopération avec le Comité Européen de Normalisation (CEN) et le Comité Européen de Normalisation Électrotechnique (CENELEC) et est devenu membre du CEN en tant qu'Organisme de normalisation pair (CSB).

En occupant des postes de direction internationaux et en participant à des comités de normalisation clés, le Canada joue un rôle de premier plan dans l'encadrement de la gouvernance et des politiques à l'échelle internationale. Les intervenants du Canada peuvent ainsi influencer et façonner les règles du



*John Walter, directeur général du CCN, aux côtés de Andreas Steinhorst, secrétaire général de l'EA, lors de la signature de l'accord de coopération bilatéral, en juin 2016.*

marché, augmentant par là même la capacité du pays à se tailler une place sur l'échiquier mondial. Le directeur général du CCN, John Walter, a été élu prochain président de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Il remplit les fonctions de président élu de l'ISO depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et en assumera la présidence à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pendant un mandat de deux ans. M. Walter est également membre du conseil d'administration de la COPANT et du comité de direction du PASC.

Chantal Guay, vice-présidente, Direction des services d'accréditation, est l'animatrice du Groupe Alliances stratégiques et réglementation (STAR) du Comité pour l'évaluation de la conformité (CASCO) de l'ISO. Elle occupe aussi une fonction au sein du Groupe du Président pour les politiques et la coordination (CPC) relevant du CASCO. Le CPC coordonne les travaux techniques du CASCO et aide le président du CASCO à repérer les enjeux stratégiques en matière d'évaluation de la conformité. Par ailleurs, en tant que

membre actif et éminent de l'International Accreditation Forum, de l'International Laboratory Accreditation Cooperation, de l'InterAmerican Accreditation Cooperation et de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation, le CCN occupe également sur la scène régionale et internationale une position stratégique pour influencer sur l'accréditation et en renforcer la valeur.

Alors que les gouvernements du monde entier voient dans les normes et l'accréditation un moyen d'accroître leur compétitivité, les activités du CCN sur la scène internationale demeureront d'une importance capitale pour que la normalisation continue de contribuer à alimenter l'économie canadienne. La présence du CCN dans les délibérations internationales aide à garantir que les besoins, les exigences et les attributs de produits des fabricants canadiens, de même que les besoins des consommateurs canadiens, seront pris en considération lors de l'élaboration de normes internationales.



---

*Le ministre de l'Administration générale de la supervision de la qualité et des services de quarantaine et d'inspection de Chine (AQSIQ), Zhi Shuping, et le directeur général du CCN, John Walter, signent un accord de coopération (septembre 2016).*

## GOVERNANCE DU CCN

Le conseil d'administration (Conseil) du Conseil canadien des normes (CCN) relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique. Le directeur général du CCN est nommé par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre et relève directement du conseil d'administration du CCN. Le Conseil est composé de treize membres; dix sont nommés par le gouverneur en conseil par voie de décret, les trois autres membres y siégeant en vertu des postes de président ou de vice-président qu'ils occupent au sein des comités permanents établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Le Conseil encadre l'orientation stratégique du CCN, s'assurant que l'organisme s'acquitte de sa mission, et lui donne des conseils sur les questions de gouvernance.

Les membres du conseil d'administration sont nommés de façon à représenter les intérêts d'un large éventail d'intervenants issus du secteur privé. Ils possèdent les connaissances et l'expérience nécessaires pour aider le Conseil à fixer les axes stratégiques de l'organisme, conseiller ce dernier sur les questions de gouvernance et veiller à l'exécution de son mandat. Ils contribuent aux travaux du Conseil en apportant des compétences, des points de vue et des connaissances variés, et leur rôle consiste à veiller à ce que les décisions soient prises dans l'intérêt du CCN.

Outre ses comités permanents, le conseil d'administration est secondé par deux comités consultatifs :

- **Le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT)**  
Le CCPT a été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Il encourage la coopération et la communication entre les provinces, les territoires et le CCN, de même que la participation provinciale et territoriale aux activités de normalisation canadiennes.
- **Le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN)**  
Le CCOEN a aussi été établi en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Il fait

des recommandations au conseil d'administration sur les questions liées à l'élaboration des normes volontaires et il encourage la coopération et la communication entre le CCN et les OEN titulaires de l'accréditation du CCN.

Le CCOEN et le CCPT font régulièrement rapport de leurs activités au Conseil par l'entremise de leur représentant au Conseil. Ces rapports appuient les priorités stratégiques du CCN et aident l'organisme à concevoir des solutions de normalisation qui réduisent les doubles emplois dans les normes et les règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux.

### ARRIVÉES ET DÉPARTS

Tout au long de l'année, le président et les membres du Conseil du CCN ont activement veillé à ce que l'organisme soit doté des administrateurs dont il a besoin pour remplir sa mission. En avril 2016, le président du CCOEN, Rae Dulmage, a pris sa retraite, et Joseph Hosey lui a succédé. Ce même mois d'avril, le vice-président du Conseil, W. A. Sam Shaw, en est devenu le président intérimaire.

### DÉFINITION DES PRIORITÉS DE NORMALISATION

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Conseil a mis l'accent sur le rôle important que joue la normalisation au service des objectifs d'intérêt public et des administrations publiques, entreprises et consommateurs canadiens en veillant à ce que les normes soutiennent les efforts déployés au Canada pour bâtir une économie plus compétitive et innovante. Le Conseil a poursuivi son travail essentiel consistant à définir et à encadrer l'orientation stratégique de l'organisme, et à fournir des conseils pour procurer au Canada une valeur ajoutée grâce aux activités de normalisation. Le Conseil a également examiné les aspects liés à la gouvernance de certains programmes du CCN, entre autres l'élaboration des normes, les Normes nationales du Canada et les exigences d'accréditation.

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCN

(au 31 mars 2017)

### W. A. Sam Shaw, Ph. D.

Recteur et directeur des études, Yellowhead Tribal College; associé directeur, William Shaw & Associates  
*Président intérimaire et vice-président du Conseil*  
*Président du Comité de régie de la société du CCN*

### Suzanne (Suzie) Gignac

Associée, Ernst & Young LLP  
*Présidente du Comité de vérification*

### Claude Bédard, Ph. D.

Président, Adjuvants Euclid Canada Inc.

### Richard Raymond

Représentant du secteur privé

### Colin Clark

Chef de la direction de l'ingénierie, Énergie Brookfield

### Kathryn Coll

Présidente et associée directrice, HR Atlantic

### Glenn Feltham, Ph. D.

Président-directeur général, Northern Alberta Institute of Technology

### Merete Heggelund

Directrice municipale, Ville de Medicine Hat, Alberta

### Joseph Hosey

Directeur général, Normes ULC et Laboratoires des assureurs du Canada Inc.  
*Président du CCOEN*

### Paul Pierlot

Gestionnaire principal, Initiatives de compétitivité, Division des services aux entreprises, Entrepreneuriat Manitoba, gouvernement du Manitoba  
*Vice-président du CCPT*

### Kathy Milsom

Administratrice d'entreprises

### Sara Jane Snook

Directrice, SJD Management Ltd.

### Jim Young

Directeur de la Division de l'environnement, ministère des Communautés, des Terres et de l'Environnement, Île-du-Prince-Édouard  
*Président du CCPT*



Conseil d'administration et directeur général du CCN : (debout, de gauche à droite) Richard Raymond, Kathy Milsom, W. A. Sam Shaw (président intérimaire), Colin Clark, Glenn Feltham, Paul Pierlot, (assis, de gauche à droite) Merete Heggelund, John Walter (directeur général), Kathryn Coll, Sara Jane Snook et Joseph Hosey. Absents de la photo : Claude Bédard, Suzanne Gignac et Jim Young.

## PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

### MANDAT

Le CCN a pour mandat d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.

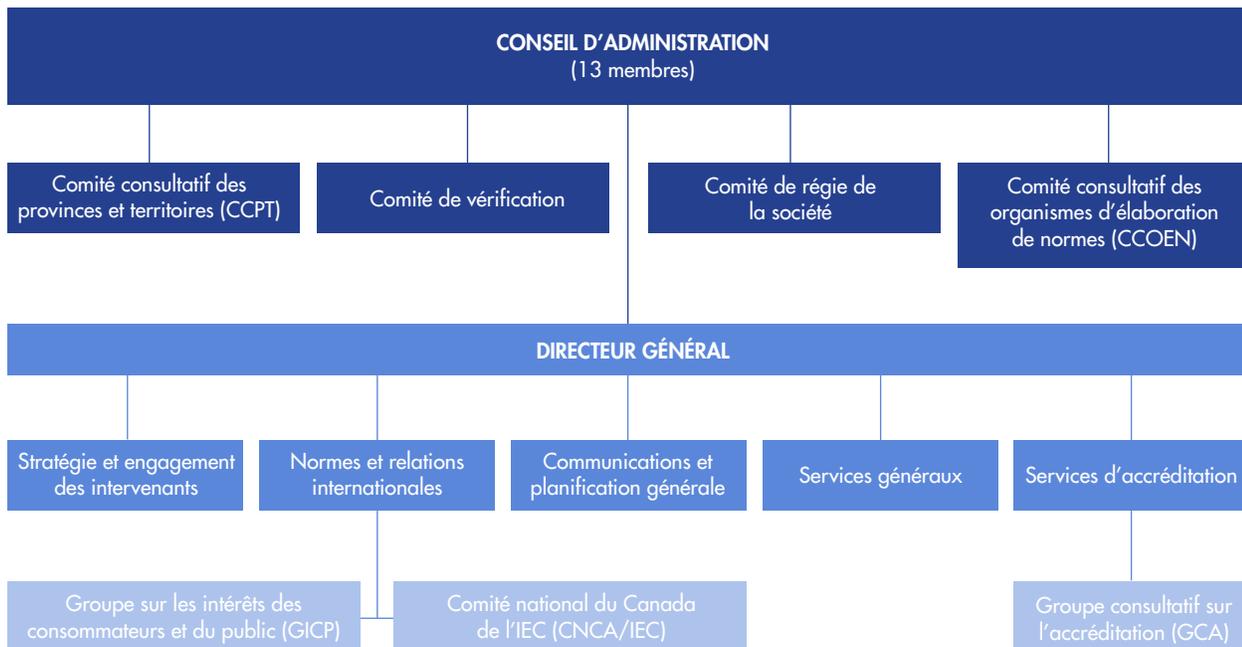
Plus précisément, le CCN a pour mission :

- d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;
- de coordonner les efforts des personnes et organismes membres du réseau canadien de professionnels de la normalisation, et de voir à la bonne marche de leurs activités;
- d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;

- d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, aider et protéger les consommateurs, faciliter le commerce intérieur et extérieur, et développer la coopération internationale en matière de normalisation.

### STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Les stratégies et politiques établies par le conseil d'administration du CCN sont mises en œuvre par les employés. Le directeur général, John Walter, dirige les travaux de l'organisme. Il est secondé par l'équipe de la haute direction du CCN.



## DIRECTION DE LA STRATÉGIE ET DE L'ENGAGEMENT DES INTERVENANTS

La Direction de la stratégie et de l'engagement des intervenants joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de stratégies qui permettent au CCN d'obtenir des résultats dans des domaines clés. Lors de l'établissement de prises de position sur des questions transversales nationales, régionales et internationales, elle donne des avis et prête son soutien au directeur général, aux cadres dirigeants, au conseil d'administration et aux autres directions de l'organisme. Elle s'attache aussi à cerner et à définir les conditions nécessaires à une utilisation optimale de la normalisation au Canada.

Pour que le CCN réalise ses priorités stratégiques, la Direction conçoit des stratégies de participation et fournit des conseils pour répondre aux objectifs des intervenants. Elle interagit avec une grande variété d'intervenants, notamment des représentants de l'industrie et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et les consulte régulièrement pour orienter la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Enfin, elle assume le secrétariat du CCPT et du CCNSP.

## DIRECTION DES NORMES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

La Direction des normes et des relations internationales facilite la participation du Canada aux activités d'élaboration de normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (IEC), deux des principaux organismes de normalisation volontaire du monde. En outre, elle :

- encadre les activités d'élaboration de normes canadiennes menées par les organismes d'élaboration de normes accrédités par le CCN;
- définit les exigences recommandées pour l'accréditation des organismes d'élaboration de normes;
- assure la gouvernance et fournit des lignes directrices relativement aux processus à suivre pour assurer la conformité aux exigences appropriées concernant l'élaboration, l'adoption et la publication des Normes nationales du Canada (NNC).

La Direction gère également la vente des normes ISO et IEC, et des Normes nationales du Canada, et coordonne la représentation des intérêts du Canada au sein d'organismes de normalisation régionaux comme :

- la Pan American Standards Commission (COPANT),
- le Pacific Area Standards Congress (PASC),
- le Forum des comités nationaux de la Commission électrotechnique internationale (IEC) des pays d'Amérique (FINCA),
- l'Association RNF (le Réseau Normalisation et Francophonie).

Le CCN participe ainsi à des activités de développement des capacités visant à renforcer les infrastructures de normalisation d'importants partenaires commerciaux du Canada à l'échelle régionale et internationale.

## DIRECTION DES SERVICES D'ACCRÉDITATION

La Direction des services d'accréditation fournit des services d'accréditation à différents clients, à savoir les organisme d'élaboration de normes (OEN) accrédités par le CCN, les organismes de certification de produits, de procédés et de services, les organismes de certification de systèmes de management, les organismes d'inspection, les organismes de validation et de vérification des déclarations de gaz à effet de serre, les organismes de certification des personnes et les laboratoires d'essais. Elle administre également le système qualité des Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en tant qu'autorité canadienne de vérification du respect des BPL.

Par ailleurs, la Direction est signataire de plusieurs accords de reconnaissance mutuelle et multilatérale de forums d'accréditation internationaux. Ces forums ont été créés par des organismes d'accréditation de partout dans le monde pour faciliter l'acceptation des résultats d'évaluation de la conformité. Ces accords s'inscrivent dans les efforts déployés à l'international pour établir un système d'accréditation mondial.



Haute direction du CCN : (de gauche à droite) Sylvie Lafontaine, vice-présidente, Direction des normes et des relations internationales; John Walter, directeur général; Jason Hergert, vice-président, Services généraux, et chef de la direction financière; (assis, de gauche à droite) Chantal Guay, vice-présidente, Direction des services d'accréditation; Sandra Watson, vice-présidente, Direction des communications et de la planification générale, et secrétaire générale; Michel Girard, vice-président, Direction de la stratégie et de l'engagement des intervenants.

## DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX

La Direction des services généraux fournit des services de soutien professionnel à l'organisme, ce qui comprend la gestion financière, les ressources humaines, la planification des investissements et des services-conseils, la GI/TI, l'administration générale, l'approvisionnement et la passation des contrats (les déplacements).

## DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DE LA PLANIFICATION GÉNÉRALE

La Direction des communications et de la planification générale fournit des services de communication à l'ensemble de l'organisme, notamment la planification des communications internes et externes, une gamme complète de produits de communication, la gestion du site Web et des activités de l'organisme, la présence du CCN sur les réseaux sociaux et son service de traduction.

Elle s'occupe aussi de la planification générale, de la gestion du risque, des rapports au gouvernement (y compris les demandes d'accès faites au titre des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels), de la recherche et de l'encadrement des travaux d'inventaire des normes.

Le Secrétariat général donne des avis et fournit des services de secrétariat aux administrateurs du CCN et les appuie au regard de la politique en matière de gouvernance.

## GROUPES ET COMITÉS COMPLÉMENTAIRES

Le CCN est aussi soutenu par deux groupes consultatifs et un comité :

- **Le Groupe consultatif sur l'accréditation**  
Le Groupe consultatif sur l'accréditation relève de la Direction des services d'accréditation du CCN. Il donne des avis sur les questions de fond afin d'assurer l'équité et l'impartialité des politiques et des programmes du CCN dans son domaine de compétence.
- **Le Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public**  
Le Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public donne des conseils en matière de stratégie et de politiques sur les questions de normalisation qui ont des incidences sur les groupes de consommateurs et d'intérêt public au Canada, ainsi que sur le Comité pour la politique en matière de consommation (COPOLCO) de l'ISO. Il relève de la Direction des normes et des relations internationales du CCN.
- **Le Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale**  
Le Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNCA/IEC) donne au CCN des conseils en matière de stratégie et de politiques sur les priorités stratégiques du Canada dans les secteurs de l'énergie, de l'électrotechnique et de l'électricité, ainsi que sur les questions liées à l'IEC. Il relève de la Direction des normes et des relations internationales du CCN.

## RÉSULTATS FINANCIERS

En 2016-2017, le total des recettes du CCN (autre que le financement public) s'est chiffré à 9,8 M\$, une progression de 3 % par rapport aux 9,5 M\$ comptabilisés en 2015-2016. Ce bond d'une année sur l'autre est surtout attribuable à une croissance des produits des Services d'accréditation (0,5 M\$), mais cette hausse a été partiellement amoindrie par un recul sur douze mois des redevances de la vente de normes (0,2 M\$).

Les produits des Services d'accréditation se sont établis à 7,8 M\$, une hausse de 6 % par rapport aux 7,3 M\$ enregistrés en 2015-2016. Le CCN a mené plus de 495 activités d'évaluation en 2016-2017, soit 38 activités de plus que l'exercice d'avant. Il a tiré de ces services d'évaluation des recettes de 3,5 M\$, une hausse de 0,6 M\$ d'une année sur l'autre. Les droits des demandes d'accréditation et les recettes des droits annuels ont accusé une baisse de 0,1 M\$, principalement en raison d'un volume plus faible que prévu des nouvelles demandes d'accréditation et du rapprochement des droits annuels effectué en une seule fois pour tous les clients des Services d'accréditation.

Les redevances tirées de la vente de normes ont totalisé 1,2 M\$, en recul de 12 % par rapport au 1,4 M\$ enregistré l'exercice précédent. Cette baisse correspond à un retour au taux annuel moyen de ventes normalement observé au CCN, le volume des ventes de normes en 2015-2016 ayant été plus élevé qu'à l'habitude. Les mises à jour des normes ISO 9000/9001, *Management de la qualité* et ISO 14001, *Systèmes de management environnemental* ont eu une incidence positive sur les résultats de l'exercice précédent. De plus, durant l'exercice 2015-2016, le CCN a touché des rétrocessions non récurrentes pour la vente de sous-licences au cours d'exercices antérieurs.

Les recettes provenant des services d'innovation et les autres recettes se sont montées à 0,8 M\$, montant qui correspond à celui enregistré l'exercice d'avant.

Les charges, quant à elles, se sont élevées à 21,8 M\$ en 2016-2017, un montant supérieur de 1,2 M\$ aux charges de 20,6 M\$ de l'exercice d'avant, ce qui s'explique ainsi :

- Les charges des salaires et avantages sociaux sont supérieures de 0,6 M\$ à celles de l'exercice précédent, surtout en raison des embauches pour des postes vacants et des investissements réalisés dans des postes à l'appui du programme d'innovation du gouvernement du Canada.
- Les frais de déplacement non recouvrables et le soutien financier accordé aux délégués ont augmenté de 0,6 M\$ par rapport à l'exercice précédent en raison d'une participation accrue aux activités de normalisation et aux réunions internationales. Les efforts visant à améliorer les processus ont porté leurs fruits et ont permis d'accorder les niveaux de soutien prévus aux délégués canadiens dans le cadre des activités de normalisation.
- Les frais de déplacement recouvrables et les honoraires professionnels liés aux activités d'évaluation sont supérieurs de 0,3 M\$ à ceux de l'exercice précédent, hausse cohérente avec l'accroissement des activités et des recettes des services d'accréditation qui en découlent.
- Les cotisations versées aux organisations internationales ont augmenté de 0,1 M\$ en raison des fluctuations des taux de change. Les cotisations sont majoritairement réglées en francs suisses, et l'effet des fluctuations sur cette dépense est largement compensé par les recettes tirées des redevances, dont le montant, lui aussi reçu en francs suisses, est équivalent.

Ces augmentations sont partiellement atténuées par les baisses suivantes d'une année sur l'autre :

- Les charges liées aux locaux, aux télécommunications et aux frais postaux affichent une baisse de 0,1 M\$ par rapport à l'exercice précédent, celui-ci ayant vu la comptabilisation de charges non récurrentes associées à la signature du nouveau bail de location du CCN et à son déménagement subséquent.

**APERÇU FINANCIER DE 2012-2013 À 2016-2017**

Aperçu financier	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Budget 2016-2017	Réel 2016-2017
<b>Produits</b>						
Droits d'accréditation	6 804 962 \$	6 627 001 \$	6 689 077 \$	7 288 407 \$	8 341 000 \$	7 750 273 \$
Redevances de la vente de normes	888 558	866 856	1 032 148	1 397 631	1 151 000	1 234 018
Services d'innovation	761 409	659 081	405 140	385 346	511 400	311 108
Autres recettes	786 151	770 607	424 151	448 761	500 300	529 780
	<b>9 241 080</b>	<b>8 923 545</b>	<b>8 550 516</b>	<b>9 520 145</b>	<b>10 503 700</b>	<b>9 825 179</b>
<b>Charges</b>						
Services d'accréditation	4 742 703	5 016 755	4 751 161	5 090 102	6 095 000	5 458 679
Solutions de normalisation et Stratégie	5 392 967	7 160 327	8 008 512	7 419 560	8 953 00	8 350 050
Gestion et services administratifs	7 445 050	7 545 819	7 663 053	8 129 030	7 836 300	8 020 916
	<b>17 580 720</b>	<b>19 722 901</b>	<b>20 422 726</b>	<b>20 638 692</b>	<b>22 884 300</b>	<b>21 829 645</b>
<b>Déficit avant comptabilisation des crédits parlementaires</b>	<b>(8 339 640)</b>	<b>(10 799 356)</b>	<b>(11 872 210)</b>	<b>(11 118 547)</b>	<b>(12 380 600)</b>	<b>(12 004 466)</b>
Crédits parlementaires	10 318 993	8 081 241	12 889 535	10 194 937	10 274 000	10 515 380
<b>EXCÉDENT/ (DÉFICIT)</b>	<b>1 979 353 \$</b>	<b>(2 718 115) \$</b>	<b>1 017 325 \$</b>	<b>(923 610) \$</b>	<b>(2 106 600) \$</b>	<b>(1 489 086) \$</b>

- Les autres charges ont baissé de 0,3 M\$, principalement en raison de la dépréciation exceptionnelle d'actifs durant l'exercice précédent, dans le cadre du projet de solution de gestion opérationnelle (BMS) du CCN, un volet de son projet global de renouvellement de la GI/TI.

En 2016-2017, le CCN a enregistré 10,5 M\$ en crédits parlementaires, en hausse de 0,3 M\$ par rapport aux 10,2 M\$ comptabilisés en 2015-2016. L'écart d'une année à l'autre est principalement attribuable à une augmentation de 0,9 M\$ liée à l'initiative du CCN visant à jeter des bases solides en matière d'infrastructures, qui a été partiellement

atténuée par la baisse de 0,5 M\$ engendrée par la fin du financement de l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ) et celle de 0,1 M\$ observée au chapitre des remboursements de dépenses exceptionnelles.

Le CCN a affiché en 2016-2017 un déficit net de 1,5 M\$, soit un écart positif de 0,6 M\$ par rapport au déficit de 2,1 M\$ prévu au budget pour la même période, et ce, en raison des facteurs suivants :

- une baisse de 0,6 M\$ des honoraires professionnels en raison d'un décalage des investissements stratégiques visant l'élaboration de normes et de guides pour des infrastructures

résistantes au climat, et de projets et projets pilotes de solutions de normalisation;

- une baisse de 0,2 M\$ de l'amortissement en raison du report du déploiement du BMS du CCN visant à automatiser de nombreuses tâches d'accréditation;
- des dépenses en salaires et avantages sociaux supérieures de 0,3 M\$ au montant budgété, surtout en raison de l'investissement réalisé dans des postes à l'appui du programme d'innovation du gouvernement du Canada;
- le reste des charges inférieures de 0,1 M\$ à celles budgétées, une baisse surtout attribuable à une compression des dépenses au chapitre des réunions et des événements, grâce aux économies générées par l'utilisation de supports en ligne pour faire la promotion d'événements clés du CCN, comme la Journée mondiale de l'accréditation et la Journée mondiale de la normalisation.

Au 31 mars 2017, le CCN affichait un excédent cumulé de 3,8 M\$. De ce montant, le CCN se réserve 1 M\$ pour assurer le respect de sa politique sur l'excédent cumulé visé. Quant au solde de cet excédent, le CCN prévoit le réinvestir dans ses investissements stratégiques afin de donner suite à ses principales priorités.

## ÉVALUATION DE LA GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Dans le cadre de sa démarche de planification générale, le CCN détermine chaque année les risques généraux auxquels il est exposé. Il s'aide de la norme internationale ISO 31000, *Management du risque – Principes et lignes directrices*, pour guider son processus de gestion des risques de façon à appliquer les bonnes stratégies d'atténuation des risques.

Un rapprochement est effectué entre les risques généraux et le rendement de l'organisme. Ces indicateurs risque/rendement sont suivis de près et mis à jour dans le rapport sur les risques et le rendement du CCN. Ce rapport est actualisé et présenté régulièrement à la direction et au conseil d'administration. Conformément à son plan de gestion du risque, le CCN examine aussi les principales

répercussions financières trimestrielles pour les évaluer au regard des aspects qui présentent des risques constants pour l'organisme.

Durant l'année financière 2016-2017, les axes prioritaires du CCN ont été les suivants :

- Exécuter avec rigueur les activités liées à ses grands objectifs stratégiques
- Poursuivre la mise en œuvre d'une solution intégrée de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI/TI) pour la gestion opérationnelle
- Atteindre les cibles des Services d'accréditation : évaluations prévues et ajustements aux barèmes des droits

Le CCN continue d'afficher des fonds excédentaires cumulatifs dont le montant diminue au fil de la période couverte par le plan d'entreprise. Même si le déficit d'exploitation est légèrement inférieur aux prévisions en raison de décalages dans les dépenses liées aux programmes, ce risque financier continue de décroître, car des améliorations apportées aux prévisions et au système financiers sont synonymes d'un niveau d'assurance supérieur quant à la période d'exécution des programmes, d'une meilleure prévisibilité financière et d'une diminution constante des fonds excédentaires.

Les charges d'exploitation sont inférieures aux prévisions, surtout en raison du report de dépenses liées aux honoraires professionnels, rattachés à certains objectifs stratégiques comme l'élaboration de normes et de guides pour des infrastructures résistantes au climat, et en raison de retards dans les projets liés à la solution intégrée de gestion opérationnelle de la GI/TI du CCN. Des mesures ont été prises pour corriger ces retards.

En 2016-2017, le CCN a atteint ses cibles de recettes excédentaires au chapitre des Services d'accréditation et de revenus du côté des redevances tirées de sa boutique en ligne. La Direction des services d'accréditation continue d'améliorer ses procédures d'ordonnancement et de surveillance de l'efficacité pour répondre aux attentes de la clientèle et fournir un service de haute qualité.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers en annexe et tous les renseignements contenus dans le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du CCN. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et c'est elle qui est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. La direction est également responsable de l'ensemble des notes afférentes aux états financiers et des tableaux, et elle est chargée de veiller à ce que ces renseignements concordent, s'il y a lieu, avec ceux contenus dans les états financiers.

De plus, il revient à la direction du CCN de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôles internes permettant de donner l'assurance raisonnable que les données financières produites sont fiables. Ces procédures et contrôles permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du conseil d'administration du CCN, et ce, dans les limites du mandat du CCN tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le conseil d'administration du CCN, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé de veiller à

ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Composé uniquement de membres du Conseil, le Comité de vérification se réunit chaque trimestre avec la direction pour examiner les états financiers trimestriels et une fois par année pour examiner les états financiers audités et en faire rapport au conseil d'administration.

Le Bureau du vérificateur général du Canada, auditeur externe du CCN, effectue un examen indépendant des états financiers conformément aux normes canadiennes d'audit et exprime son opinion à l'égard de ceux-ci. Il jouit d'un accès total et gratuit à la direction financière du CCN et rencontre ce dernier au besoin.

Le directeur général,

Le chef de la direction  
financière,

Version originale signée par

Version originale signée par

**John Walter**

**Jason Hergert, CPA, CA**

Ottawa, Canada

Le 7 juin 2017



Bureau du  
vérificateur général  
du Canada

Office of the  
Auditor General  
of Canada

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil canadien des normes, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et l'état des résultats, l'état de la variation (de la dette nette)/des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable

des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil canadien des normes au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil canadien des normes dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et ses règlements, aux règlements administratifs du Conseil canadien des normes ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pour le vérificateur général du Canada,

### Version originale signée par

Nathalie Chartrand, CPA, CA  
Directrice principale

Le 7 juin 2017  
Ottawa, Canada

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

En date du 31 mars	2017	2016
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 4)	1 757 216 \$	2 999 849 \$
Créances (Note 4)	3 715 833	3 931 766
Débiteurs : Ministères et organismes du gouvernement fédéral (Note 13)	430 508	344 135
Crédits parlementaires à recevoir (Note 13)	241 380	365 937
	<b>6 144 937</b>	<b>7 641 687</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (Note 6)	2 994 781	2 319 002
Apports reportés (Note 7)	84 774	97 285
Produit reporté (Note 8)	2 133 759	2 402 971
Incitatif à la location différé	1 037 168	1 113 995
	<b>6 250 482</b>	<b>5 933 253</b>
<b>(Dettes nettes)/Actifs financiers nets</b>	<b>(105 545)</b>	<b>1 708 434</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (net) (Note 5)	2 759 781	2 493 500
Charges payées d'avance	1 195 582	1 136 970
	<b>3 955 363</b>	<b>3 630 470</b>
<b>Excédent cumulé</b>	<b>3 849 818 \$</b>	<b>5 338 904 \$</b>

Engagements contractuels (Note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

Version originale signée par

**W. A. Sam Shaw**  
Président intérimaire du CCN

Version originale signée par

**John Walter**  
Directeur général

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget 2017 (Note 14)	2017	2016
<b>Produits d'exploitation</b>			
Droits des Services d'accréditation	8 341 000 \$	7 750 273 \$	7 288 407 \$
Redevances provenant de la vente de normes (Note 9)	1 151 000	1 234 018	1 397 631
Services d'innovation	511 400	311 108	385 346
Autres produits	500 300	529 780	448 761
	10 503 700	9 825 179	9 520 145
<b>Charges (Note 11)</b>			
Services d'accréditation	6 095 000	5 458 679	5 090 102
Solutions de normalisation et Stratégie	8 953 000	8 350 050	7 419 560
Gestion et services administratifs	7 836 300	8 020 916	8 129 030
	22 884 300	21 829 645	20 638 692
<b>Déficit avant comptabilisation des crédits parlementaires</b>	<b>(12 380 600)</b>	<b>(12 004 466)</b>	<b>(11 118 547)</b>
Crédits parlementaires	10 274 000	10 515 380	10 194 937
<b>Déficit</b>	<b>(2 106 600)</b>	<b>(1 489 086)</b>	<b>(923 610)</b>
Excédent cumulé, début de l'exercice	4 554 000	5 338 904	6 262 514
<b>Excédent cumulé, fin de l'exercice</b>	<b>2 447 400 \$</b>	<b>3 849 818 \$</b>	<b>5 338 904 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

## ÉTAT DE LA VARIATION (DE LA DETTE NETTE)/DES ACTIFS FINANCIERS NETS

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Budget 2017 (Note 14)	2017	2016
Déficit total	(2 106 600) \$	(1 489 086) \$	(923 610) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(744 000)	(551 516)	(2 129 001)
Dépréciation des immobilisations corporelles	—	—	326 392
Amortissement des immobilisations corporelles	629 000	285 235	324 269
Augmentation des charges payées d'avance	(9 000)	(58 612)	(285 508)
<b>Diminution des actifs financiers nets</b>	<b>(2 230 600)</b>	<b>(1 813 979)</b>	<b>(2 687 458)</b>
Actifs financiers nets au début de l'exercice	735 000	1 708 434	4 395 892
<b>(Dettes nettes)/Actifs financiers nets à la fin de l'exercice</b>	<b>(1 495 600) \$</b>	<b>(105 545) \$</b>	<b>1 708 434 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2017	2016
Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Déficit total	(1 489 086) \$	(923 610) \$
Ajustements pour des éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	285 235	324 269
Dépréciation des immobilisations corporelles	—	326 392
Variations :		
Charges payées d'avance	(58 612)	(285 508)
Produit reporté	(269 212)	590 264
Incitatif à la location différé	(76 827)	1 113 995
Créances	215 933	(588 324)
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux	(86 373)	18 293
Crédits parlementaires à recevoir	124 557	794 598
Créditeurs et charges à payer	675 779	(291 189)
Apports reportés	(12 511)	4 783
Trésorerie (utilisée)/générée par les activités d'exploitation	(691 117)	1 083 963
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(551 516)	(2 129 701)
Dispositions d'immobilisations corporelles	—	700
Flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement en immobilisations	(551 516)	(2 129 001)
Diminution nette de l'encaisse	(1 242 633)	(1 045 038)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	2 999 849	4 044 887
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	1 757 216 \$	2 999 849 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2017

### 1. Pouvoir, mandat et activités

Le Conseil canadien des normes (CCN) a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le CCN est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
- établir, en fonction des priorités, des stratégies et des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens, et aider et protéger les consommateurs;
- accréditer les organismes qui s'occupent d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité;
- représenter les intérêts du Canada sur la scène internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (IEC) et à d'autres organismes régionaux de normalisation;

- approuver les Normes nationales du Canada (NNC);
- fournir des services novateurs, des conseils et une aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travailler en collaboration avec des organismes de normalisation internationale à l'établissement d'ententes qui facilitent le commerce;
- favoriser et encourager le recours aux normes et aux services d'accréditation et une meilleure compréhension de leurs avantages;
- servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités de normalisation.

En juillet 2015, le CCN a reçu instruction (C.P. 2015-1109), conformément au chapitre 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. Le CCN a examiné ses politiques connexes au regard des exigences de la directive et les a révisées en conséquence. Les politiques ainsi révisées ont pris effet en date du 4 avril 2016. Le CCN se conforme en tout point aux exigences énoncées dans la directive.

### 2. Principales conventions comptables

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

#### a. *Référentiel comptable*

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

**b. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel toutes les recettes sont déposées et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte aux taux d'intérêt en vigueur et sont encaissables en tout temps.

**c. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, la mise en valeur ou l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

Mobilier :	5 ans
Matériel (logiciels compris) :	4 ans
Améliorations locatives :	durée du bail ou durée utile prévue (la plus courte des deux)

**d. Charges payées d'avance**

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

**e. Constatation des produits — Produit reporté et apports reportés**

Les recettes des Services d'accréditation sont tirées des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et des droits d'évaluation. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus. Les fonds reçus ou à recevoir en tant que portion annuelle des droits d'accréditation sont inscrits en tant que « Produit reporté » et sont comptabilisés comme produits selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période à laquelle s'appliquent les droits. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits d'évaluation de la conformité sont

constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent.

Les apports versés par de tierces parties uniquement pour l'accueil de réunions ou de conférences internationales sont inscrits à titre de passif sous la rubrique « Apports reportés ». Ces apports ne sont pas constatés comme produits tant que les charges correspondantes n'ont pas été engagées.

**f. Incitatif à la location différé**

Le CCN a obtenu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, le CCN a pu profiter d'incitatifs à la location par rapport à ses locaux. Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d'incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toute la période du bail et sont constatées dans l'État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

**g. Charges**

Les charges sont déclarées selon la méthode de la comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges.

**h. Crédits parlementaires**

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Les paiements de transfert sont constatés à titre de recettes au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

**i. Prestations de retraite**

Les employés du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension contributif à prestations

déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par les employés et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

j. **Régime d'avantages sociaux**

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

k. **Indemnités de vacances**

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice.

l. **Incertitude relative à la mesure**

La préparation des états financiers conformément aux NCSP oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant comptabilisé et déclaré de l'actif et du passif, et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le

montant de certains passifs liés aux employés ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées trimestriellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### 3. Excédent cumulé

Le CCN est subordonné à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive publiée en vertu de cette dernière. Ces lois influent sur la façon dont le CCN gère son capital; l'un de ses objectifs est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de son exploitation.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d'excédent cumulé afin de minimiser les répercussions des risques financiers sur l'organisme. L'objectif du CCN est de maintenir un excédent cumulé visé de 1 M\$. L'organisme a déterminé qu'un tel montant d'excédent cumulé lui permet d'assurer sa viabilité financière.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom afin de répondre à tout besoin en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

### 4. Instruments financiers

Les instruments financiers du CCN consistent en trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux, et en créditeurs et charges à payer. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, le solde de 1 757 216 \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du CCN est entièrement composé de liquidités (au 31 mars 2016, le solde de

2 999 849 \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du CCN était composé de 2 023 627 \$ investis en dépôts à terme et de 976 222 \$ de liquidités). Les créances, les créditeurs et les charges à payer surviennent dans le cours normal des activités. Ils sont tous dus sur demande. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Aucune évolution n'a été observée dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent ni dans les pratiques en matière de gestion du risque. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer :

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit se rapporte à ses trésorerie et équivalents de trésorerie, créances et comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'État de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés dans une banque canadienne reconnue. Un crédit est accordé aux clients conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé aux employés du CCN pour leurs déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque potentiel de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'aucun client en particulier.

Voici, au 31 mars, le classement par échéance des créances sur parties non apparentées (après déductions) :

	Total	Courant	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	>120 jours
2017	3 715 833 \$	3 480 160 \$	163 571 \$	34 470 \$	27 543 \$	10 089 \$
2016	3 931 766 \$	3 104 114 \$	415 378 \$	121 781 \$	14 515 \$	275 978 \$

Le CCN évalue le besoin d'inscrire une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des comptes débiteurs et la probabilité de les recouvrer.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra vraisemblablement plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues.

En date du 31 mars 2017, la provision pour créances irrécouvrables est évaluée à 118 942 \$ (41 910 \$ au 31 mars 2016). Le tableau suivant présente les changements survenus dans la provision au cours de l'exercice.

	31 mars 2017	31 mars 2016
Solde, début de l'exercice	41 910 \$	54 418 \$
Charges pour l'exercice	122 013	2 670
Créances irrécouvrables (radiées)	(44 981)	(15 177)
<b>SOLDE, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>118 942 \$</b>	<b>41 910 \$</b>

### Risque d'illiquidité

Il y a risque d'illiquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Les passifs financiers du CCN ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans les crédits parlementaires qui lui ont été accordés et en percevant des droits rattachés aux services d'accréditation et autres services. Il gère le risque d'illiquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux

périodes de facturation. Aucun changement n'est intervenu dans les pratiques en matière de gestion du risque d'illiquidité du CCN ni dans le niveau du risque d'illiquidité de l'organisme par rapport à l'exercice précédent. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque d'illiquidité de façon substantielle.

### Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. Le risque du marché comprend : le risque d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de prix, tels que le risque sur capitaux propres. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

## 5. Immobilisations corporelles

31 mars 2017	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	Total 2017
<b>Coût</b>				
Solde d'ouverture	868 821 \$	2 877 520 \$	934 436 \$	4 680 777 \$
Acquisitions	49 034	502 482	—	551 516
Dépréciations	—	—	—	—
Dispositions	—	(42 681)	—	(42 681)
Solde de clôture	917 855	3 337 321	934 436	5 189 612
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde d'ouverture	(450 259)	(1 691 804)	(45 214)	(2 187 277)
Amortissement	(116 117)	(107 792)	(61 326)	(285 235)
Dispositions	—	42 681	—	42 681
Solde de clôture	(566 376)	(1 756 915)	(106 540)	(2 429 831)
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	<b>351 479 \$</b>	<b>1 580 406 \$</b>	<b>827 896 \$</b>	<b>2 759 781 \$</b>

La rubrique « Matériel » comprend des immobilisations en développement d'un montant de 1 312 890 \$ au 31 mars 2017, lesquelles ne sont pas amorties.

31 mars 2016	Mobilier	Matériel	Améliorations locatives	Total 2016
<b>Coût</b>				
Solde d'ouverture	425 822 \$	2 235 436 \$	1 357 450 \$	4 018 708 \$
Acquisitions	442 999	1 085 809	600 893	2 129 701
Dépréciations	—	(326 392)	—	(326 392)
Dispositions	—	(117 333)	(1 023 907)	(1 141 240)
Solde de clôture	868 821	2 877 520	934 436	4 680 777
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde d'ouverture	(364 568)	(1 649 036)	(989 944)	(3 003 548)
Amortissement	(85 691)	(159 401)	(79 177)	(324 269)
Dispositions	—	116 633	1 023 907	1 140 540
Solde de clôture	(450 259)	(1 691 804)	(45 214)	(2 187 277)
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	<b>418 562 \$</b>	<b>1 185 716 \$</b>	<b>889 222 \$</b>	<b>2 493 500 \$</b>

La rubrique « Matériel » comprend des immobilisations en développement d'un montant de 972 005 \$ au 31 mars 2016, lesquelles ne sont pas amorties.

## 6. Crédoiteurs et charges à payer

	31 mars 2017	31 mars 2016
Dettes fournisseurs et charges à payer	1 664 748 \$	1 114 248 \$
Salaires et avantages sociaux à payer	1 159 972	1 042 595
Indemnités de vacances à payer	170 061	156 547
Autres	—	5 612
	<b>2 994 781 \$</b>	<b>2 319 002 \$</b>

## 7. Apports reportés

Des parties non affiliées versent au CCN des fonds qui ne doivent servir qu'à l'accueil de conférences et de réunions de comités techniques internationaux. Ces fonds sont inscrits à titre de passifs en tant qu'« Apports reportés » et sont comptabilisés à titre de produits au cours de la période où les charges correspondantes sont engagées.

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Solde, début de l'exercice	97 285 \$	92 502 \$
Plus : les apports reçus	328 823	197 359
Moins : les apports comptabilisés	(341 334)	(192 576)
	(12 511)	4 783
<b>SOLDE, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>84 774 \$</b>	<b>97 285 \$</b>

## 8. Produits reportés

Le CCN reçoit des fonds pour la portion annuelle des droits d'accréditation de ses clients. Cette portion annuelle est calculée et facturée d'après les accords d'accréditation établis avec les clients. Ces droits sont inscrits comme produits reportés et sont comptabilisés comme produits dans l'État des résultats du CCN selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période à laquelle s'appliquent les droits — soit un an, à compter du début de l'année financière du CCN, le 1<sup>er</sup> avril.

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Solde, début de l'exercice	2 402 970 \$	1 812 707 \$
Plus : les droits d'accréditation annuels en fonction de chaque accord d'accréditation	3 815 488	4 715 625
Moins : les droits annuels comptabilisés comme produits	(4 084 699)	(4 125 362)
	(269 211)	590 263
<b>SOLDE, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>2 133 759 \$</b>	<b>2 402 970 \$</b>

## 9. Redevances provenant de la vente de normes

En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces deux organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur.

Le 1<sup>er</sup> avril 1998, le CCN a cédé l'exécution des fonctions liées aux ventes réalisées dans son site Web StandardsStore.ca à un agent indépendant, qui lui verse des redevances selon une entente de partage des recettes de ventes nettes.

## 10. Prestations de retraite et avantages sociaux

Le CCN et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada. Voici le montant des cotisations versées au Régime durant l'exercice par le CCN et les employés :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Cotisations du CCN	1 111 673 \$	1 113 763 \$
Cotisations des employés	863 465 \$	716 094 \$

Les taux des cotisations au Régime sont déterminés chaque année civile et sont les suivants :

	Année civile	
	2017	2016
<b>Employés (avant 2013) — service courant :</b>		
Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	9,47 %	9,05 %
Gains excédant le MGAP : 2017 — 55 300 \$    2016 — 54 900 \$	11,68 %	11,04 %
<b>Employés (après 2013) — service courant :</b>		
Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	8,39 %	7,86 %
Gains excédant le MGAP : 2017 — 55 300 \$    2016 — 54 900 \$	9,94 %	9,39 %
<b>Employeur — multiple des cotisations des employés :</b>		
Cotisations des employés en place avant 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,01	1,15
Cotisations des employés en place avant 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double	0,01	0,08
Cotisations des employés en place après 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,00	1,11
Cotisations des employés en place après 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double	aucune	0,06
Pour convention de retraite existante dans le cas de salaires excédant : 2017 — 163 100 \$    2016 — 161 700 \$	7,74	6,67

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, le montant versé par le CCN pour les avantages sociaux des employés s'élève à 693 527 \$ (31 mars 2016 — 655 845 \$).

## 11. Charges

	31 mars 2017	31 mars 2016
Salaires et avantages sociaux	11 878 674	11 276 996
Services professionnels et spéciaux	4 995 854	4 499 486
Déplacements	1 862 893	1 510 165
Cotisations versées à des organisations internationales	1 180 401	1 073 558
Locaux	722 870	865 583
Amortissement des immobilisations corporelles	285 235	324 269
Télécommunications et frais postaux	125 357	162 032
Fournitures de bureau	125 181	89 863
Créances irrécouvrables	122 013	2 670
Conférences et événements	114 943	160 775
Stockage à l'extérieur et autres	101 320	83 920
Accueil	75 037	934
Assurance	67 276	97 927
Réparation et entretien	63 525	47 629
Location de matériel de bureau	41 942	31 529
Frais bancaires	32 055	38 664
Publications et impression	27 905	24 998
Relations publiques	7 164	21 302
Dépréciation des immobilisations corporelles	—	326 392
	<b>21 829 645 \$</b>	<b>20 638 692 \$</b>

## 12. Engagements contractuels

En juillet 2015, le CCN a signé un bail de 15 ans pour la location des locaux qu'il occupe.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en vertu de ces ententes, à l'exclusion des frais

d'exploitation et de l'impôt foncier, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes (OEN) afin qu'ils l'aident à donner suite à certaines initiatives de normalisation.

31 mars 2017				
	Locaux	Matériel de bureau	Initiatives de normalisation	Total
2017-2018	346 068 \$	17 699 \$	244 440 \$	608 207 \$
2018-2019	346 068	14 775	—	360 843
2019-2020	346 068	3 775	—	349 843
2020-2021	373 386	—	—	373 386
2021-2022	400 704	—	—	400 704
Après	3 633 684	—	—	3 633 684
<b>TOTAL</b>	<b>5 445 978 \$</b>	<b>36 249 \$</b>	<b>244 440 \$</b>	<b>5 726 667 \$</b>

## 13. Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Dans le cours normal de ses activités, il réalise avec ces entités des opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange.

Au 31 mars 2017, le CCN avait engagé des charges de 247 028 \$ (506 614 \$ au 31 mars 2016) et enregistré des produits de 648 616 \$ (945 092 \$ au 31 mars 2016) avec des parties apparentées.

Au 31 mars 2017, le montant des comptes débiteurs de parties apparentées s'élevait à 671 888 \$ (710 072 \$ au 31 mars 2016) et celui des créditeurs était de 46 360 \$ (2 849 \$ au 31 mars 2016).

## 14. Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison. Le budget de 2016-2017 apparaît dans l'État des résultats ainsi que dans l'État de la variation (de la dette nette)/des actifs financiers nets. Les montants budgétés présentés dans ces états financiers sont basés sur les montants de 2016-2017 du Plan d'entreprise de 2016-2017 à 2020-2021 et les budgets de gestion interne approuvés par le conseil d'administration.

## 15. Chiffres correspondants

Certains chiffres ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2016-2017.

## LEXIQUE

ADR	Autres documents reconnus	CCN	Conseil canadien des normes
AECG	Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne	CCNSP	Comité consultatif national sur la sécurité publique
ALEC	Accord de libre-échange canadien	CNCA/IEC	Comité national du Canada de l'IEC
AML	Accord de reconnaissance multilatérale	CCOEN	(CCN) Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes
ANSI	American National Standards Institute	CCOR	Conseils consultatifs des organismes de réglementation
APLAC	Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation	CCPT	(CCN) Comité consultatif des provinces et territoires
BC	Bureau de la consommation	CEN	Comité Européen de Normalisation
BC Crane Safety	BC Association for Crane Safety	CENELEC	Comité Européen de Normalisation Électrotechnique
BMS	Solution de gestion opérationnelle	CHRSC	Conseil canadien de la sécurité du levage et du montage
BNQ	Bureau de normalisation du Québec	CNCA/IEC	Comité national du Canada de l'IEC
BPL	Bonnes pratiques de laboratoire	CRCP	Conseil canadien de réglementation de la plomberie
CACES	Conseil consultatif canadien de sécurité-électricité	COPANT	Pan American Standards Commission
CASCO	Comité ISO pour l'évaluation de la conformité	CSEC	China Standardization Expert Committee
CASCO CPC	Groupe des politiques et de coordination du président du Comité ISO pour l'évaluation de la conformité	DGN	Dirección General de Normas
CCJC	Comité mixte Canada-Chine	DSA	Direction des services d'accréditation

<b>EA</b>	European co-operation for Accreditation	<b>ISO/IEC</b>	Organisation internationale de normalisation/Commission électrotechnique internationale
<b>ETV</b>	Vérification des technologies environnementales	<b>IWA</b>	Accord international d'atelier
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre	<b>JMN</b>	Journée mondiale de la normalisation
<b>GICP</b>	(CCN) Groupe sur les intérêts des consommateurs et du public	<b>Natoc</b>	Conseil National du Travail du Canada
<b>GI/TI</b>	Gestion de l'information/Technologie de l'information	<b>NEC</b>	Numéro d'enregistrement canadien
<b>IAF</b>	International Accreditation Forum	<b>NNC</b>	Norme nationale du Canada
<b>IEC</b>	Commission électrotechnique internationale	<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>IGAC</b>	Conseil consultatif interprovincial du gaz	<b>OEN</b>	Organisme d'élaboration de normes
<b>ILAC</b>	International Laboratory Accreditation Cooperation	<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>INEN</b>	Servicio Ecuatorio de Normalización	<b>PAL</b>	Programme d'accréditation des laboratoires
<b>ININ</b>	Initiative de normalisation des infrastructures du Nord	<b>PASC</b>	Pacific Area Standards Congress
<b>INTECO</b>	Instituto de Normas Técnicas du Costa Rica	<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>ISDE</b>	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	<b>SAC</b>	Standards Administration of China
<b>ISO</b>	Organisation internationale de normalisation	<b>SES</b>	Society of Standards Professionals
<b>ISO/CASCO</b>	Comité ISO pour l'évaluation de la conformité	<b>SMA</b>	Sous-ministre adjoint
<b>ISO/COPOLCO</b>	Comité ISO pour la politique en matière de consommation	<b>SMQ</b>	Système de management de la qualité

<b>SNR</b>	Surveillance des normes dans la réglementation	<b>UIT</b>	Union internationale des télécommunications
<b>STAR</b>	Groupe Alliances stratégiques et réglementation (au sein du CASCO)	<b>ULC</b>	Laboratoires des assureurs du Canada
<b>UE</b>	Union européenne		